1289803

L'ARMÉNIE

DEVANT L'EUROPE

Le Gouvernement Turc est une théocratie

PAR

MAC COLL MALCOLM

PARIS
TYPOGRAPHIE A. DAVY
52, RUE MADAME, 52

1897

PRÉFACE

UN PEUPLE DE MARTYRS !

Il se passe, en ce moment, une chose singulière : tout un peuple est dépouillé de ses biens, réduit à la famine, martyrisé et massacré à la face de l'Europe stupéfaite et scandalisée. Elle s'en indigne souvent, menace de ses représailles parfois, et intervient presque toujours. Sa voix n'est cependant jamais écoutée : les Arméniens, car c'est d'eux qu'il s'agit, continuent à être tués ou terrorisés.

Chaque jour nous apporte quelques faits nouveaux, relevant le côté tragique de ce spectacle inouï : tout un peuple chrétien et civilisé, paisible et intelligent, peuple au glorieux passé historique et ayant un riche présent littéraire, va disparaissant sous les couteaux d'assassins protégés ouvertement par un gouvernement aussi barbare que cruel. Cette boucherie éhontée et sans trêve persiste depuis bien des années, et si quelque chose y change, ce n'est que sa violence, qui redouble de temps en temps. Le gouvernement de S. M. le Sultan, tout en étant réfractaire aux devoirs élémentaires d'un pays civilisé, se cramponne en revanche à tous ses droits. Forcé d'avouer les massacres commis, il fait appel au « droit des peuples » pour qu'on lui permette de les continuer ! Il va même plus loin : Hussein-Agha, dont on lira les crimes inqualifiables, vérifiés et contrôlés par les consuls étrangers, a été élevé par le sultan

au rang de pacha et de général de brigade! Quel soufflet moral pour l'Europe, quel encouragement pour tous les scélérats réunis de l'Empire Ottoman!

La dernière phase de la question arménienne est là : le gouvernement turc ne veut admettre aucune intervention dans le carnage qui se pratique sur *ses* territoires. Le meurtre et les pillages sont ses propres affaires, nous dit-il, de même que le viol des femmes, la dévastation de villages tout entiers et la ruine de milliers de familles. Il affiche, non seulement son impuissance à maintenir l'ordre, mais aussi l'impudence avec laquelle il couvre d'honneurs les fauteurs des crimes. Nous assistons en somme à un spectacle des plus monstrueux : le couronnement et la glorification de crimes de droit commun, émanant d'un gouvernement que reconnaissent les Etats européens!

* * *

Par moments, l'insolence de la Turquie frise le mépris profond pour l'Europe et ses gouvernants. On envoie une commission mixte ayant pour mandat, au nom de la Russie, de la France et de l'Angleterre, de vérifier les atrocités kourdes. Que fait le gouvernement de S. M. le Sultan? A Moush, en présence des délégués des trois puissances, on jette en prison tous les Arméniens qui ont osé raconter leurs souffrances!

Les délégués ont, du reste, été dans leur rôle : ils ont caché leur indignation au fond de leurs... âmes.

Le gouvernement *libéral* de Lord Rosebery, ce Dupuy anglais, est allé même plus loin : il a caché les rapports consulaires et a interdit leur publication. Lord Kimberley, son digne associé, se croyait autorisé à penser qu'après les terribles massacres de Sassoun, qui ont rempli d'horreur les Turcs eux-mêmes, les Arméniens respireraient librement. On

avait compté sans la cruauté turque et sans la rapacité kourde ! La situation a progressé en ce sens que, d'après les journaux, on outrage déjà en Arménie les enfants de 10 à 12 ans, ouvertement, à la plus grande gloire des gouverneurs, chargés de protéger la débauche turque et le brigandage kourde.

Il y a à peine quelques mois que le gouverneur d'Arabghiz a fait emprisonner tous les Arméniens de son arrondissement, ayant le malheur d'avoir des filles, des sœurs ou des femmes. Le prétexte ? Il n'y en avait point. La raison qu'on en a donnée a été cependant bien ingénieuse. Le noble dignitaire turc avait voulu s'emparer pour lui et pour les siens des femmes arméniennes, sans avoir besoin d'arroser sa débauche du sang des maris ou des parents. Les femmes ont, il est vrai, opposé une résistance héroïque, jusqu'au moment où toute résistance devint impossible...

Car les fonctionnaires de S. M. le Sultan sont tout à fait invincibles. Rien ne leur résiste, pas même les femmes et les enfants. Témoin la belle et malheureuse Lucie Mussegh, cette Aïssé autrement intéressante, qui remplit l'Europe de l'écho de ses malheurs. Cruellement outragée par le fils du gouverneur Hussein-Bey, Mme Mussegh se meurt de honte et de désespoir et ne fait qu'adresser des appels touchants aux mères et aux femmes chrétiennes de l'Europe, les suppliant d'agir, afin qu'on sauve les infortunées femmes arméniennes de la honte et de la mort... Mais bientôt il sera trop tard !

* * *

Et l'Europe laisse faire ! Elle s'émeut lorsqu'elle entend parler du meurtre de quelques aventuriers par des peuplades sauvages et exaspérées qui n'ont

rien à gagner et tout à perdre au contact des nouveau venus ; elle organise des expéditions lointaines, parce que quelques brigands ont attaqué ses nationaux ; elle verse le meilleur de son sang pour de simples incidents de frontière, mais elle se contente de phrases creuses devant les défis les plus attristants et les plus odieux qu'on porte aux droits sacrés de l'humanité tout entière.

Pourquoi ce ménagement d'un gouvernement qui n'en est point un ?

C'est que, derrière ce cadavre récalcitrant qu'est l'indépendance de la Turquie, se cache, nous disent les uns, la question d'Orient, qui mettra le feu aux quatre coins de l'Europe ; c'est que, nous disent les autres, la faute en est aux Arméniens qui, aspirant à l'indépendance, finiront pas susciter de graves difficultés à la diplomatie européenne !

Allons donc ! Et les Arméniens russes, pourquoi ne se plaignent-ils pas ? Pourquoi, tandis que ces derniers ne font que vanter le gouvernement du Tsar, ceux de la Turquie remplissent-ils le monde de leurs cris de détresse ? Ne disait-on pas la même chose avant la délivrance de la Bulgarie ? Pourtant l'Europe ne s'en porte que mieux ! Les Arméniens aspirant à l'indépendance ! Grand malheur ! L'Europe serait-elle de beaucoup plus avancée si les Arméniens manquaient de ce sentiment que nous estimons tant chez les autres peuples ?

Mais l'indépendance de l'Arménie n'est pour rien dans les crimes reprochés à la Turquie. Il ne s'agit point de rêveries politiques, mais de la vie et de la fortune de ses malheureux habitants. La Turquie, qui n'a d'autre réponse à faire à l'Europe que de montrer l'épouvantail des Arméniens indépendants, nous rappelle ce prêtre de Heine qui, attaché au pilori pour vol, criait qu'on brûlait la Sainte-Église !

Du reste, l'Europe ne peut rien gagner à tomber dans le piège ottoman. Déjà les clairons du désespoir sonnent dans l'Arménie turque ! On raconte que la fleur de sa jeunesse, poussée à bout par l'impassibilité européenne, a recours aux armes. On parle de 20.000 volontaires, qui vont chercher une mort certaine dans cette lutte inégale, espérant que leur fin héroïque fera sortir enfin l'Europe de sa torpeur profonde !

* * *

Nous avons cru le moment venu de mettre les malheurs arméniens sous les yeux de la France. Là où la politique se montre impuissante, il n'y a peut-être encore que le noble entraînement des peuples qui puisse agir. Il est temps sans doute que la France reprenne son grand et noble rôle de libératrice des peuples, auquel elle a habitué tous les malheureux du passé. Le peuple français a peut-être aussi le devoir de venir en aide aux Arméniens, car la diplomatie a eu le malheur de prendre sous sa tutelle la Turquie. N'est-ce pas la France qui a sauvé la Turquie en 1856? N'est-ce pas elle, enfin, qui s'était portée moralement garant pour ce traité de Hatti-Humayoun, où le sultan avait promis une série de réformes, dont pas une n'a jamais été réalisée ? C'est en se jouant de la France, lorsque c'est l'Angleterre qui lui rappelle ses devoirs de gouvernement civilisé ; c'est en se jouant de l'Angleterre, lorsque c'est le tour de la France de le rappeler à l'ordre ; c'est en se moquant, enfin, de toutes deux et, le cas échéant, de la Russie, que le sultan arrive à faire perpétuer l'état de choses intolérable qui coûte l'honneur, la vie et la fortune à des centaines de milliers de ses sujets. Il est temps, disons-nous, de faire cesser ce malentendu si douloureux pour les Arméniens, et qui ré-

clame si impérieusement une intervention active de la France.

*
* *

Pour apprécier l'étendue des malheurs arméniens, il fallait enfin les faire voir dans leur ensemble. Qui pouvait mieux nous présenter ce tableau que M. Malcolm Mac Coll, l'honorable chanoine de Ripon qui a voué sa vie à la cause arménienne? Ses voyages successifs dans le « pays des malheurs », ses études documentées sur les déboires de la diplomatie européenne, les brochures passionnantes et enflammées qu'il ne cesse de publier en faveur des massacrés et des déshérités, son rôle dominant dans les meetings organisés tout récemment à Londres, enfin le désintéressement absolu de cet homme de bien en ont fait un champion des plus écoutés et admirés de la cause arménienne. Une autre qualité caractérise encore ce défenseur suprême du malheur : la véracité de ses données. On a reproché au chanoine Mac Coll d'aimer trop l'Arménie, on ne l'a jamais accusé de l'aimer au préjudice de la vérité. Il en pousse si loin l'amour, qu'étant Anglais lui-même, il ne cesse de reprocher au gouvernement anglais le rôle singulier joué suivant lui par l'Angleterre dans la question arménienne. C'est la Grande-Bretagne, ne cesse-t-il de répéter, qui est responsable devant Dieu et l'humanité des massacres arméniens, car c'est elle qui, par la duplicité de sa politique, a permis à la Turquie de commettre ces crimes!

Mais le chanoine Mac Coll a d'autres titres pour parler aux Français des malheurs arméniens. Au lendemain des désastres de l'année 1870, ce fut lui qui, sous le nom de *Scrutator*, défendit la France dans le *Times*, contre les attaques indignes du célèbre professeur Max Müller. Ce fut également lui qui,

sous le même pseudonyme de *Scrutator*, eut le courage de publier en 1871, la fameuse brochure : *Who is responsible for the War?* « Qui est responsable de la guerre »? brochure qui ne fut pas sans rendre des services, car le gouvernement de M. Thiers a cru de son devoir d'en remercier chaleureusement l'auteur.

Le chanoine Mac Coll est donc non seulement un homme de bien, c'est, en même temps, un écrivain courageux et sincère!

*
* *

La cause arménienne, exposée dans de telles conditions, a vivement intéressé, au moment de son apparition, les lecteurs de la *Revue des Revues*. L'appel chaleureux qu'adresse le chanoine Mac Coll à la France aura certainement un succès retentissant.

Quel beau rôle, du reste, la France n'aurait-elle pas là à remplir, rôle répondant si bien à ses devoirs envers les peuples chrétiens d'Orient! Déjà l'Angleterre se réveille dans la personne de Gladstone, cet homme d'Etat illustre, qui a su concilier la diplomatie avec l'honnêteté. Dans le meeting organisé en faveur des Arméniens, qu'il a présidé à Londres, le 6 août 1895, Gladstone a dit avec raison : « La question arménienne se trouve en dehors des partis et des querelles des peuples, elle intéresse l'humanité tout entière ». Quel noble exemple nous donne le grand vieillard, quittant sa retraite volontaire pour défendre devant ses concitoyens la cause des infortunés Arméniens, et quel argument plus convaincant à invoquer en faveur de la justice de leurs revendications?

Il sied à la France de guider les efforts de tous les nobles esprits qui se sont sacrifiés à la cause des in-

fortunés. Cette tâche s'impose d'autant plus, qu'au train dont vont les massacres « officieux » dans les pays arméniens, l'Europe n'aura bientôt à y protéger que l'intégralité des cadavres dispersés à travers les vastes territoires de ce peuple de martyrs !

Jean Finot.

L'ARMÉNIE DEVANT L'EUROPE

Le Gouvernement Turc est une théocratie

Le facteur dominant dans la question arménienne est la croyance sincère de tout musulman que le système du gouvernement en Turquie est une théocratie, c'est à-dire l'expression finale de la volonté de Dieu révélée à l'homme, et par conséquent ne pouvant être réformée dans aucun détail touchant les relations entre chrétiens et musulmans. Le sultan est le Commandeur des Croyants, et sa mission est de réduire l'humanité à l'alternative d'embrasser l'islamisme ou bien de se soumettre à une cruelle servitude ou même à la mort : la mort ou l'islam pour les païens, l'islam, la mort, ou la servitude pour les juifs et les chrétiens. La servitude à laquelle les chrétiens et les juifs sont condamnés implique ce qui suit :

I. — Les impôts

Outre les impôts ordinaires, les chrétiens sont soumis aux impôts spéciaux suivants :

a. — Une capitation appelée « impôt de l'humiliation » pour le droit de vivre d'une année à l'autre.

b. — Un impôt substitué au service militaire (dont les chrétiens sont rigoureusement exclus). Cet impôt frappe tout individu du sexe mâle dès l'âge de 3 mois (1).

Les aveugles, les boîteux, les estropiés, bien que légalement exempts du service militaire, sont forcés de payer cet impôt.

c. — Les impôts extraordinaires pour des besoins temporaires. Ces impôts, une fois établis, ne sont jamais abrogés. Ainsi en 1867, les chrétiens ont eu à payer un impôt extraordinaire pour subvenir aux dépenses occasionnées par le voyage du sultan en Angleterre. Le gouvernement a promis que cet impôt ne durerait qu'une année ; mais les malheureux chrétiens *le paient encore.*

d. — Quelquefois les chrétiens sont forcés de payer leurs impôts un ou deux ans d'avance, avec la promesse qu'ils en seront exempts les deux années suivantes, mais cette promesse n'est jamais tenue. Ainsi les chrétiens dans toute la Turquie furent forcés de payer deux ans d'impôt d'avance en 1877 comme contribution pour la guerre contre la Russie, mais, comme d'habitude, ces taxes n'ont pas été abrogées après.

Tout défaut de paiement de ces impôts est légalement considéré comme acte de rebellion entraînant perte de propriété et même de la vie.

Remarquons la portée de ces faits sur les massacres récents en Arménie. Les Arméniens chrétiens sont forcés de soudoyer les Kourdes afin de

(1) *Rapports des ambassadeurs et consuls de Sa Majesté Britannique au sujet de la condition des chrétiens en Turquie*, 1867-p. 26.

sauver leurs propriétés, leur vie et l'honneur de leurs femmes, car les fonctionnaires turcs refusent de les protéger. Les paiements qu'ils sont ainsi contraints, pour leur sauvegarde, de faire aux Kourdes les rendent incapables de payer en sus les taxes du gouvernement. On pourrait citer des pages innombrables du « Blue Book » comme preuves à l'appui, mais parmi ces assertions il suffira de signaler le témoignage de M. Clifford Lloyd, bien connu comme magistrat en Irlande pendant les troubles de la ligue agraire et plus tard consul britannique à Erzeroum. Dans un rapport daté du 2 octobre 1890, il dit : « Les paysans « arméniens sont pour le moment incapables de « payer leurs impôts à cause des ravages commis « par les Kourdes... les chrétiens, ayant été ré- « duits à un état de grande pauvreté par le fait « des Kourdes, leurs voisins, qui ont saccagé, « brûlé impunément leurs récoltes (1). »

Ceci n'est pas surprenant, la part de la moisson qui revient au paysan, une fois les impôts payés, n'étant que de 33 0/0.

Or, en refusant de payer les impôts, le sujet chrétien du sultan perd non seulement sa propriété, mais son droit à la vie. Naturellement, tout gouvernement qui a le sens le plus rudimentaire de la justice reconnaîtra son devoir de protéger ses propres sujets ou du moins de ne pas exiger d'eux des contributions qu'ils ne peuvent payer par suite des dévastations, contre lesquelles l'incurie turque n'a pas su ou n'a pas voulu les protéger. Mais pour les chrétiens en Turquie, il n'y a pas de justice :

(1) *Turkey*, n° 1 (1890-91), pp. 80 et 81.

tous les rapports s'accordent à dire que les massacres récents en Arménie sont dus en partie aux efforts mis en œuvre par les Arméniens pour défendre leur vie et leurs propriétés contre les Kourdes, et en partie à leur refus de payer les impôts du gouvernement, étant absolument incapable de le faire. Par là, ils perdaient leur droit à la vie et rendaient les massacres légaux. Ce sont là des faits monstrueux, inhérents à cette question et que le public semble ne point comprendre.

II. — Le témoignage d'un chrétien contre un mahométan n'est pas admis

Ceci est une stipulation de loi sacrée qui est immuable, et existe depuis Mahomet dans tous les pays mahométans ; elle est appliquée dans toute sa rigueur en ce moment même dans tous les pays sur lesquels s'étend le gouvernement du sultan. — Tous ceux qui ont étudié le système musulman savent qu'il ne peut en être autrement, et tout voyageur qui examine par lui-même, au lieu de voir par les yeux officiels de la Turquie, trouvera que les faits correspondent exactement aux exigences de la loi sacrée. — Mais je ne veux en appeler qu'aux témoignages officiels, à ceux des consuls et des ambassadeurs qui résident dans les différentes villes de la Turquie. J'ai lu tous les rapports consulaires sur la condition des chrétiens en Turquie pendant les cinquante dernières années, et je déclare avec assurance que tous sont unanimes sur

ce point. Les citations qui suivent viendront à l'appui de cette affirmation.

En 1860, lord John Russell, alors secrétaire des Affaires étrangères, envoya le major Cox, officier du génie, pour faire un rapport sur la condition des chrétiens de Turquie. — A la question : Le témoignage chrétien est-il admis dans les cours de justice ? il répondit : « Dans les procès entre chrétiens, oui ; dans ceux entre chrétiens et musulmans, non (1). »

Le consul général Rogers écrivait à lord Lyons, de Beyrout, en 1867 :

« Devant les tribunaux musulmans, pour qui le Koran et ses commentaires forment le seul code de jurisprudence, le témoignage non musulman n'est point accepté contre un musulman. L'admettre serait détruire un principe fondamental de la religion mahométane (2). »

Le vice-consul Sankey écrivit à lord Lyons, de Kustendje, en 1867 :

« Devant un tribunal, quand c'est un Turc qui est le plaignant ou le défendeur, le témoignage d'un chrétien n'est point accepté et un *rayah* (sujet chrétien de Turquie), même s'il produit 50 témoins, est obligé de payer deux Turcs pour témoigner de son innocence ; cela se passe tous les jours... Je crois que les cadis n'ont pas d'ordres positifs pour accepter des témoignages chrétiens ; dans tous les cas où un musulman est plaignant ou défendeur, on ne les admet pas.

(1) Rapports des consuls de Sa Majesté relatifs à la condition des chrétiens en Turquie, 1869, p. 58.
(2) 1867, p. 51.

« Dans le district de Toultcha, gouverné par un kaimakam et des tribunaux mixtes, un paysan chrétien perdit trois chevaux l'hiver dernier. Il vit ces chevaux ensuite en la possession d'un musulman venant d'un autre village. Cette affaire fut traduite devant le cadi et le medjliss judiciaire. Le plaignant voulait produire des témoins pour prouver que les chevaux étaient bien à lui. Il offrit le témoignage de tous les hommes de son village, chacun d'eux pouvait jurer que les chevaux étaient la propriété du paysan, mais en vain. On a exigé qu'il produisît des témoins turcs. Il dit qu'il n'y avait pas de Turcs dans son village ; mais on a fait la sourde oreille : pas de témoins turcs, pas de chevaux (1). »

Le consul Wilkinson écrivit à lord Stanley, de Salonique, en 1867 :

« Le grief principal des chrétiens, c'est-à-dire le refus d'admettre leur témoignage devant les tribunaux civils, n'a cessé d'exister que nominalement, car dans les tribunaux mixtes établis depuis la promulgation du Hatti Humayoun, la proportion des chrétiens est tellement petite que la décision est virtuellement dans les mains des musulmans. En outre le cadi qui préside dans ces tribunaux comme un des juges, a le pouvoir de récuser le témoignage des chrétiens, soit en évoquant le *Sher'eat* (*loi religieuse*), soit en renvoyant la cause en litige au mehkeme, tribunal qui est sous la juridiction du Seik-ul-Islam, où le témoignage chrétien n'est point accepté (2). »

(1) 1867, p. 4.
(2) 1867, p. 5.

Le vice-consul Barker écrit à lord Lyons, de Prevesa, en 1867 :

« Le gouvernement ottoman n'a jamais cessé de refuser aux chrétiens les droits devant les tribunaux, et il leur a dénié la même équité (1). »

Le vice-consul Rassam écrit à lord Lyons, de l'Arménie, en 1867 :

« Il y a cependant deux cas qui, pour le mahométan, sont insurmontables : se lever devant un chrétien, et accepter dans le Mehkemeh (tribunal ou cour de justice) le témoignage d'un chrétien contre un mahométan. Ce sont des dogmes religieux qui ne changeront jamais, à moins que tout l'édifice de cette religion ne disparaisse et ne soit remplacé par un autre.

« J'ai soumis cette question à des docteurs en « droit et ils disent : « Ce sont des dogmes religieux, « et si le sultan lui-même voulait y faire un change- « ment, la population mahométane dans son en- « semble ne lui obéirait pas » ; et ils ont ajouté « qu'une pareille mesure pourrait amener une in- « surrection. »

En énumérant les griefs des Arméniens, le consul Clifford Lloyd dit :

« La troisième cause de plainte est l'inégalité avec laquelle on fait la justice et le manque de considération montrée envers les chrétiens par le gouvernement exécutif et par les officiers de la loi. Ceci est bien connu de tous ceux qui sont exactement informés sur les affaires du Kourdistan ; mais comme exemple je puis citer le fait que, malgré tous les crimes de violence dont les chrétiens ont

(1) 1867, p. 6.

été victimes l'année dernière dans la province d'Erzeroum, personne jusqu'à présent n'a été puni (1). »

Toute condamnation était impossible, le témoignage chrétien étant récusé d'avance. La déposition d'un chrétien n'est jamais admise contre un musulman, tandis qu'une simple accusation, sans preuves ni serment, venant d'un musulman quelconque, suffit pour faire condamner un chrétien à la prison ou à la mort. Ceci est, qu'on se le rappelle, la condition normale de la population chrétienne.

III. — Il n'est pas permis aux chrétiens de posséder des armes

Une autre disposition de la loi sacrée de l'Islâm défend aux chrétiens de posséder des armes — ce fait est tellement connu qu'il est inutile d'y insister — Le sultan s'est engagé par le traité de Paris, en 1856 à mettre les chrétiens, sur ce point comme sur tous les autres, sur un pied d'égalité parfaite avec ses sujets musulmans; mais cette promesse, comme toutes celles du sultan relatives à l'amélioration de la condition de ses sujets chrétiens, reste lettre morte. Au congrès de Berlin (Berlin memorandum), l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Russie et l'Italie proposèrent de demander au sultan l'exécution du traité par lequel il s'était engagé à permettre aux chrétiens de pos-

(1) *Turkey*, nº 1, 1890-91, p. 81.

séder des armes. Lord Derby s'opposa vigoureusement à cette juste demande, pour la raison que si les chrétiens étaient armés, « une collision serait inévitable ». Et, sous prétexte d'éviter un conflit, les chrétiens demeurèrent désarmés et faibles, à la merci des musulmans armés !

Les autres puissances agirent sans lord Derby. Ne sachant que faire, le sultan en appela au Sheik-ul-Islâm (l'arbitre suprême sans la sanction duquel le sultan ne peut rien changer à la loi sacrée). Le Sheik-ul-Islâm, afin de donner plus de solennité à sa décision, convoqua l'assemblée des Ulemas. Et alors ils publièrent leur *fetva* péremptoire contre l'armement des chrétiens, en donnant comme raison que la loi sacrée immuable le défendait, — ceci se passait en 1877, pendant la conférence des puissances à Constantinople (1).

Les sujets arméniens du sultan sont donc entièrement sans défense, comme le serait un troupeau de brebis entouré de loups. Les tribunaux leur sont pour ainsi dire fermés, par suite de l'inadmissibilité du témoignage chrétien contre les musulmans ; et la prohibition de porter des armes les prive en outre de tout moyen de sauvegarde. L'extrait suivant des dépêches du consul Clifford Lloyd à l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, datées d'Erzeroum, 29 avril 1890, décrit en quelques mots la vie ordinaire des Arméniens :

« Dans un pays comme celui-ci, on s'attend à l'égalité, mais malheureusement presque dans chaque cas les Kourdes, armés et sans frein, sont

(1) *Parliamentary papers* de 1877-78, p. 176-177.

les agresseurs, et les Arméniens, sans protection et sans armes, les victimes. » (1)

Quoi qu'il soit bien connu que les Kourdes vivent du butin fait sur les chrétiens, les Turcs ne font aucun effort pour désarmer les pillards ou pour protéger les chrétiens.

IV. — L'Impot de l'hospitalité.

Une autre stipulation de la loi sacrée encore appliquée avec rigueur par chaque gouvernement musulman depuis la prise de Jérusalem par le calife Omar. A. D, 637, c'est le *gazdalik* ou impôt de l'hospitalité. Chaque propriétaire sujet du sultan est obligé par la loi de donner trois jours d'hospitalité gratuite à tout voyageur ou fonctionnaire mahométan qui le demande, que ce soit un pacha ou un mendiant. Le malheureux chrétien n'est donc presque jamais à l'abri de ces hôtes importuns qui invariablement choisissent les meilleures maisons dans la ville ou le village et les meilleures chambres, les meilleurs mets dans la maison, traitant le propriétaire et sa famille en esclaves. La loi sacrée ne sanctionne point les outrages infligés aux femmes faisant partie de la maison chrétienne, mais elle ne les défend pas non plus. Et la nature humaine étant ce qu'elle est, le musulman considérant le giaour détesté comme sa proie naturelle, les femmes sont comprises par lui dans les plaisirs qui doivent accompagner cette hospitalité forcée.

(1) Voyez *Turkey*, n° 1, 1890-91, p. 35.

A la nuit tombante les hommes sont renvoyés de la maison et les femmes laissées à la merci des convives musulmans : policiers, soldats ou derviches vagabonds.

Ceci paraîtra incroyable au lecteur, les voyageurs européens et même les fonctionnaires peu familiarisés avec le système musulman et son administration attribuant naturellement la docilité des hommes et la soumission des femmes à l'immoralité de ces dernières.

Les protecteurs de la vie et de la propriété sont eux-mêmes en Turquie des oppresseurs rapaces et impurs. Voici un exemple de la manière dont la police turque exerce « l'influence morale », nous le trouvons dans un rapport du vice-consul Sankey, de Kustendje, en 1867 :

« Le dernier agent de la police, rampant, tremblant devant un mudir, devient un satrape tyrannique dès le moment où on l'envoie officiellement dans un village chrétien, s'installe dans la meilleure maison, ne se refuse rien, et lève des contributions suivant son bon plaisir (1). »

Ce que les turcophiles et les voyageurs ignorants disaient des Bulgares il y a dix-huit ans, on n'hésite pas à le dire aujourd'hui des Arméniens, en dépit de la superbe réputation pour laquelle la Bulgarie libre a réduit ses détracteurs au silence. Donnez aux Arméniens le moyen de se défendre eux-mêmes et de développer leurs grandes qualités et vous les verrez rivaliser moralement et intellectuellement avec n'importe quel pays d'Europe.

Mais revenons à la taxe de l'hospitalité, dont

(1) Reports, 1867, p. 4.

l'existence est à peine connue d'une centaine de personnes en France ou en Angleterre et complètement ignorée ailleurs. M. Nassau Senior, après une étude attentive de la question, met le doigt sur la plaie :

« Outre les grands vols habituels des Turcs puissants, il y a les petites vexations du petit Turc. Un de ces derniers, la ceinture garnie de pistolets, pénètre dans la maison d'un rayah (1). Il appelle le maître, qui peut-être est le chef du village, et lui demande de tenir son cheval; il entre, s'asseoit, et ordonne aux femmes d'allumer sa pipe. *Toutes les filles s'enfuient et se cachent dans les dépendances ou chez les voisins.* Ayant fini sa pipe, il demande une poule — on lui dit qu'il n'y en a point — avec quelques coups il l'obtient, avec quelques autres il obtient du pain et du vin. Pourquoi se conduit-il ainsi impunément? Parce qu'il est armé, et qu'il est le seul à l'être. Si les rayahs étaient armés aussi, ou si les Turcs n'avaient pas le droit de porter des armes, ces vexations cesseraient (2). »

Feu sir Henry Layard, qu'on ne peut soupçonner de préventions contre les Turcs, parlait en ces termes de l'administration turque en Arménie et dans les régions voisines :

« L'apparition d'un fez et du costume bien connu d'un soldat irrégulier turc est un signal de panique générale. Les femmes se cachent dans les coins les

(1) Rayah est la désignation que la Porte donne au sujet chrétien. Le mot signifie un troupeau, nom approprié à des gens dont le sort est d'être dépouillés, égorgés au gré de leurs maîtres.

(2) *Journal tenu en Turquie et en Grèce*, par Nassau W. Senior Exc., p. 139-140.

plus reculés pour échapper aux insultes, les hommes se réfugient dans leurs maisons et opposent une faible résistance à la saisie de leurs biens (1). »

Le docteur Badger nous raconte comme un fait dont il a eu connaissance personnellement « que des femmes se sont précipitées dans le Tigre pour échapper au déshonneur », tandis que le gouvernement turc était opposé à l'adoption de mesures contre les mécréants qui empoisonnent ainsi la vie d'une population vertueuse. Mais, dira-t-on, ceci se passait il y a bien longtemps, les choses ont peut-être changé, se sont améliorées (2). Prenons donc une date plus récente. Dans un volume publié en 1877, par le Révérend Dr Wight, chef de la mission irlandaise presbytérienne à Damas, je trouve ce qui suit :

« Ce n'est pas avec une fureur sauvage que le Turc détruit, c'est avec calme et strictement selon ses habitudes et d'accord avec les lois de sa croyance. La tendance de sa loi est de corrompre, de tourmenter, de détruire... J'ai connu des maris chrétiens assassinés pour avoir défendu leurs femmes. Ma propre maison a servi de refuge à une belle mariée chrétienne qui, en plein village, était poursuivie comme une gazelle par le gouverneur turc, parlant français, se donnant l'air d'un homme civilisé. Il n'y a presque pas de village dans l'empire turc qui n'ait sont histoire tragique. Il n'y a presque pas de famille chrétienne qui ne puisse

(1) *Nineveh and remains*, p. 125.
(2) *The nestorians and their Rituals*, vol. 1, p. 278.

citer un de ces souvenirs d'horreur que la pensée ou la parole se refuse à reproduire (1). »

L'exemple suivant de la manière dont l'impôt de l'hospitalité est appliqué, donnera au lecteur une idée de l'enfer terrestre où les sujets chrétiens du sultan sont condamnés à vivre. Le correspondant du *Times* en Turquie raconte (on trouvera la correspondance dans le *Times* du 7 février 1877 : « Le jour de Noël de 1876, un zaptieh (policier) arrivait au village de Brankorsti, il voulait s'installer dans la maison d'un des villageois qui avait deux jeunes filles très jolies. Le chef du village, qui est obligé de fournir les logements, allégua qu'il y avait déjà deux musulmans dans cette maison, qu'il n'y avait plus de place, mais il offrait d'en trouver ailleurs. Pour cette offense « le policier roua de coups le chef du village, ensuite, il alla mettre son cheval à l'écurie, et ôtant la bride et la selle, les jeta sur le dos du chef tout habillé pour assister au service divin. Le zaptieh sauta alors sur son dos, et le conduisit ainsi par tout le village, l'obligeant à traverser les marais et les flaques d'eau où il y avait le plus de boue. Enfin, une fois arrivé à la maison que le chef avait trouvée pour le policier, ce dernier s'arrêta, mit pied à terre, et fut bientôt entouré d'une foule ébahie qui, cependant, n'osa faire aucune observation. Le zaptieh demanda alors à son hôte de lui apporter une brassée de foin; et comme le pauvre homme devinait son intention, et intercédait en faveur du chef du village, le misérable lui asséna un tel coup qu'il le laissa à terre presque sans

(1) *Slaves et Turcs*, pp. 118 et 119.

connaissance. L'« homme-cheval » fut attaché à un poteau et son cavalier, le fouet au poing, lui ordonna de manger du foiu ; le pauvre chrétien sans résistance, apeuré, vaincu, trempant le foin de ses larmes, tâcha d'exécuter cet ordre brutal et prit quelques brins de foin entre ses dents. Notez que ce chef de village était un personnage important à qui le gouvernement confie la perception des contributions annuelles s'élevant en moyenne au chiffre de 200.000 piastres; cependant il n'osa jamais élever une plainte au sujet de ces mauvais traitements, car il craignait la vengeance du policier, ou plutôt du corps auquel le policier appartient. »

Sautons quatorze années et voyons comment les choses se passent actuellement dans la Turquie d'Asie et spécialement en Arménie. Le 30 janvier 1891, M. Hampson, consul britannique à Erzeroum, écrit :

« Trente policiers montés en marche avaient été logés pour la nuit dans un petit village arménien composé de dix maisons, situé à quelques heures de distance de Bitlis. Quatre d'entre eux étaient dans la maison d'un jeune Arménien marié, Celui-ci, les entendant comploter contre l'honneur de sa femme, l'envoya secrètement chez un voisin. Quand les zaptieh apprirent cette fuite, ils ordonnèrent au mari d'envoyer chercher sa femme, il refusa, on le battit. Il se sauva dans la maison d'un voisin, mais deux jours après, il mourut des suites de ces violences. Quatre médecins, trois Turcs et un chrétien examinèrent le corps, et le médecin chrétien eut le courage de certifier, mal-

gré trois opinions contraires, la véritable cause de la mort.

« Dans les maisons habitées par les autres zaptieh, leurs desseins contre les femmes furent exécutés sans résistance (1). »

Que le lecteur remarque la signification de la dernière phrase : il y a soumission « sans résistance », la résistance signifie la mort pour les hommes et probablement pour les femmes aussi.

Dans un rapport du vice-consul britannique de Van, à la dare du 14 février 1891, je trouve ce qui suit :

« J'apprends que, le 7 de ce mois, un fils de Bitlis Ali Bey, accompagné de quarante zaptiehs circassiens, se rendit dans un village arménien, Hormuz, et passa la nuit dans la maison d'un certain Kachik ; cet homme fut maltraité, parce qu'il avait pris des mesures pour protéger son honneur et il mourut de ses blessures (2). »

Le fils d'un fonctionnaire turc, dans une de ces scènes d'horreur, prend 40 Circassiens portant l'uniforme du sultan comme gardiens de l'ordre ; ils passent la nuit dans la maison d'un chrétien, et ce dernier est battu à mort pour oser protéger les femmes de sa famille contre les derniers outrages !

A la date du 7 mars 1891, le consul britannique à Erzeroum écrit ce qui suit sur Hussein Agha, mudir (c'est-à-dire gouverneur) de Patnoss :

« Il y a de cela quinze jours, Hussein, avec son neveu, entra pendant la nuit dans la maison d'un

(1) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 9.
(2) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 24.

Arménien appelé Caspar, à Patnoss, avec l'intention d'enlever la belle-fille de celui-ci, qui était jeune et fort jolie.

« Les habitants de la maison se mirent à crier au secours, sur quoi Hussein tira son revolver, fit feu, tua la jeune femme sur place (1). »

A-t-on essayé de châtier ces crimes révoltants? Le consul britannique répond :

« Aucune mesure n'a été prise pour punir ce crime... On m'assure, en outre, qu'on pourrait trouver une trentaine de témoins pour prouver tous les crimes allégués (et nous n'en avons signalé qu'un, mais ce mudir en avait bien d'autres à sa charge), ceux que je rapporte ici comme ceux que j'ai soumis à l'attention de Votre Excellence antérieurement. A présent, le mudir étant, paraît-il, protégé par les autorités, personne n'ose élever la voix contre lui. Et telle est la crainte qu'il inspire, que le murakhass (évêque arménien) vient de fuir d'Alasghirg à Cayazid (2). »

Ecoutons encore le consul britannique à Erzeroum, à la date du 10 juin 1890 :

« A Khach-Keui, dans le district de Terjan, à cinq heures de distance d'ici, il y a quinze jours, huit Kourdes de Kozichan ont attaqué quatre frères arméniens qui travaillaient dans les champs voisins du village. Ils voulaient enlever leurs troupeaux. Les Arméniens se défendirent, et si bien, que les Kourdes furent forcés de se retirer, laissant quatre de leurs blessés aux mains de leurs adversaires. Un Arménien fut tué et les autres griève-

(1) *Turkey*, n° 1, p. 25.
(2) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 60.

ment blessés dans le combat. Les autres Kourdes, furieux de leur défaite, assemblèrent un nombre considérable d'hommes de leur tribu et firent une razzia sur Khach-Keui. Ils prirent tout ce qui pouvait être emporté et délivrèrent trois de leur camarades blessés qui étaient en état de marcher ; le quatrième fut remis par les Arméniens aux mains du Kaïmakam de Mama-Khatun.

« De la plaine d'Erzeroum aussi on nous envoie de nombreux rapports sur les mauvais traitements infligés aux chrétiens. A Setaouk quelques musulmans entrèrent par force dans la maison d'un Arménien, avec l'intention d'outrager sa fille, et n'y réussissant pas, ils violèrent sa femme. »

A la date du 19 septembre 1891, le vice-consul anglais de Kharput, en Arménie, décrit des méfaits impunis, commis par une autre bande sous le commandement de Dersimly Kaya, un criminel bien connu.

« Des villages occupés par les Arméniens ont été saccagés par lui et les habitants ont eu à subir toutes les cruautés. Ne pouvant se défendre contre ce dangereux coquin, ils ont consenti à lui payer une somme annuelle. Ils vient percevoir cette contribution, véritable exaction.

« Je ne puis omettre de citer deux cas de violence révoltante dont je n'ai entendu parler que l'autre jour. On m'a raconté que des serviteurs d'un certain Shérif Bey de Til (un village du Palu Caza), afin de venger leur maître, qui était en querelle avec Nadjib Bey, de Palu, sont descendus à Havar (un autre village appartenant à ce dernier et habité par des Arméniens), ont saisi plusieurs

femmes et les ont violées brutalement en plein jour. La même chose est arrivée, il y a dix jours, à Zurtarich, un village à dix huit milles à l'est de Kharput. La victime était une jeune femme arménienne. Le gouverneur général, Son Excellence Sounouhi Bey, fut très indigné en apprenant cet acte honteux ; il ordonna l'arrestation des coupables. J'ai la satisfaction de vous apprendre qu'ils ont été écroués dans la prison de l'endroit et nous espérons qu'ils seront punis d'une manière exemplaire (1). »

Mais c'est le contraire qui arriva : ces hommes ont été mis en liberté, car il n'y avait aucun témoignage contre eux, j'entends aucun témoignage turc.

Le consul britannique de Diarbekir envoie le rapport suivant à son ancien chef à Erzeroum :

Diarbekir, 25 novembre 1890.

« Un prêtre arménien, avec son frère et la femme de ce dernier se rendaient de Kherzan à Koreet, lieu de naissance dudit prêtre ; cette localité n'est qu'à vingt minutes de distance de Farkin. A dix ou quinze minutes de ce village, le prêtre aperçut quelques Kourdes armés qui étaient couchés au bord de la grand'route. Devinant que c'étaient des brigands, il courut au village situé sur le versant d'une colline, pour donner l'alarme ; mais dès qu'il eut disparu, une autre troupe de Kourdes, également armés, vint se joindre à la première, formant ainsi une bande de douze hommes. Ils se

(1) *Turkey*, n° 1. 1892, p. 77.
(2) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 8.

jetèrent d'abord sur le frère du prêtre et volèrent tout ce qu'il avait sur lui, puis ils le tuèrent. Alors, se tournant vers la pauvre femme qui n'avait que seize ans et était très jolie, ils la traitèrent brutalement en l'outrageant et en lui enlevant tous ses habits. Quand les villageois arrivèrent à la fin de cette scène tragique, les Kourdes s'enfuirent, laissant leur victime à moitié morte. Parmi les villageois, il y avait un frère de l'homme assassiné. Voyant son frère mort et sa belle-sœur violée, il devint subitement fou, se brûla la cervelle et tomba mort sur le cadavre de son frère.

« Les autres prirent la femme et l'emportèrent à Sarkiv, chez le gouverneur; mais ni le récit de ce crime affreux, ni l'état pitoyable de la femme, ne put le tirer de son indifférence, le décider à poursuivre les criminels, à envoyer des gendarmes à l'endroit où gisaient les corps des victimes. La famille adressa une requête au gouverneur général, qui, avec son énergie habituelle, non seulement écrivit en termes catégoriques au gouverneur pour le rappeler au devoir, mais dépêcha un chef de gendarmerie avec des forces suffisantes à Farkin, en lui recommandant d'user de tous les moyens pour arrêter les criminels. J'ai appris avec satisfaction que six ou sept ont été arrêtés par ce chef de gendarmes (1) et nous espérons que les autres seront aussi bientôt capturés. On ne saurait blâmer trop sévèrement la conduite du sous-gouverneur dans cette affaire.

« Il paraît que trois semaines après, un autre Ar-

(1) On les a tous libérés, le témoignage chrétien n'étant pas admissible.

ménien a été assassiné près de Farkin, quoique je ne connaisse pas encore les détails de cet événement. Le même sous-gouverneur passait par là avec des troupes, l'homme tombé n'était pas mort, bien qu'incapable de bouger, mais le sous-gouverneur montra la même indifférence dans ce cas que dans l'autre.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que si l'on n'adopte pas des mesures plus sévères pour imposer le respect des lois, la Casa de Silivan, qui, dernièrement a paru tranquille, sera peut-être de nouveau la scène de désordres. »

Le lecteur sera curieux peut-être de savoir quel fut le résultat de tous ces rapports d'atrocités commises en Arménie. La dépêche suivante en fournit un exemple (1).

« *Sir W. White au marquis de Salisbury*
(reçue le 9 mars).

Constantinople, 23 février 1891.

« Mylord,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie une copie des dépêches que j'ai reçues par le consul de Sa Majesté, à Erzeroum, du vice-consul à Diarbekir, et qui rapportent un crime commis par les Kourdes, sur des voyageurs sans défense, à un endroit situé à un quart d'heure de Farkin, siège du sous-gouverneur de la Casa de Silivan.

« J'ai prié Sir A. Sandison d'appeler sérieusement l'attention du grand-vizir sur le rapport du crime.

(1) *Turkey*, n° 1, 1890-91, pp. 8-19.

« J'ai aussi l'honneur de transmettre la copie d'une dépêche du consul de Sa Majesté, à Erzeroum, qui rapporte un incident regrettable arrivé dans le voisinage de Bitlis.

« Je n'ai pas manqué d'appeler l'attention du grand-vizir sur cet autre incident. »

« Le marquis de Salisbury à sir W. White

Foreingn Office, 17 mars 1891.

« Monsieur,

« J'ai reçu les dépêches de Votre Excellence du 23 courant, etc.

« Le Gouvernement de Sa Majesté espère que les Kourdes seront, sans délais, poursuivis énergiquement devant les tribunaux et que le sous-gouverneur de Silivan sera puni pour avoir négligé ses devoirs d'une manière si flagrante.

« Quant aux zaptieh, le Gouvernement de Sa Majesté espère que la Porte ne perdra point de temps à traduire devant la justice les hommes qui ont commis ces crimes abominables.

« Votre Excellence a déjà attiré l'attention du grand-vizir sur ces deux cas, mais je vous prie d'insister auprès de Son Altesse sur la nécessité de mesures énergiques de la part de la Porte.

« Je suis, etc.

« *Signé* : SALISBURY. »

Et voilà comment la farce continue d'année en année : les consuls et vice-consuls répétant les mêmes rapports monotones d'horreurs inexprimables commises par les musulmans, sur une population chrétienne sans défense, les employés du

sultan toujours figurant comme les plus coupables dans la liste des criminels, et les ambassadeurs et les ministres des Affaires étrangères renouvelant la formule banale, en exprimant leur espoir que la Porte ne perdra pas de temps pour traduire devant la justice les coupables, quoiqu'ils sachent fort bien, par l'expérience des années, que la Porte ne fera rien. Les réponses des gouvernements successifs aux rapports consulaires pourraient être stéréotypés d'avance, ainsi que les rapports des commisssions turques chargées de faire des enquêtes sur les massacres chrétiens. C'est navrant. De deux choses l'une : ou que l'Europe fasse quelque chose d'efficace pour remplir les obligations solennelles contractées envers les Arméniens, ou bien qu'elle renie franchement ses engagements.

Les extraits suivants sont tirés d'une note sur la condition de l'Arménie, écrite pour l'information du gouvernement de Sa Majesté, par le consul Clifford Lloyd à Erzeroum, le 2 octobre 1890.

V. — La sédition arménienne n'est qu'un mythe

« Dans mon opinion, écrit M. Clifford Lloyd, il importe surtout de mettre les paysans arméniens à l'abri des attaques des Kourdes ; si les chrétiens n'avaient pas à craindre continuellement d'être pillés ou massacrés, ils deviendraient une race comparativement heureuse et prospère.

« Mais, soit que les chrétiens aient été réduits à une grande pauvreté par leurs voisins les Kourdes, qui viennent ravager et brûler leurs

moissons, soit qu'ils aient voulu se mettre à l'abri de ces déprédations dans l'avenir, toujours est-il que des centaines de personnes se sont acheminées vers la Perse, où on avait fait des arrangements pour les recevoir. Les émigrants furent arrêtés à la frontière turque et ramenés dans leurs maisons. Tout ce que les chrétiens demandaient, c'était d'être protégés, mais ceci est justement la seule chose que le Gouvernement ne voulait pas leur accorder.....

« Il en résulte que, cet été, la vallée a de nouveau été envahie par les Kourdes, *qui déclarent partout que leurs actes sont approuvés par le Gouvernement turc.* Je suis donc fondé à réitérer mon opinion de l'année passée, que si les paysans arméniens avaient pu jouir d'un peu de sécurité quant à leur vie et à leurs propriétés, leurs griefs n'auraient point pris le caractère sérieux qui, maintenant, attire sur ces provinces l'attention de l'Europe.

« Quant à la seconde cause de plainte mentionnée plus haut, je n'ai pas besoin d'entrer dans des détails pour montrer que le Gouvernement turc refuse aux chrétiens toute liberté de pensée et d'action. Dans mes dépêches du 23 juin 1890, j'ai expliqué la manière de gouverner locale adoptée sous ce rapport. *Je crois que l'idée d'une révolution n'est entretenue par aucune classe d'Arméniens dans ces provinces*, quel que puisse être le but de ceux qui sont ailleurs. *Une révolution armée est impossible. Mais le mécontentement ou une protestation quelconque est regardé comme sédition par le gouvernement local turc et les*

agissements auxquels j'ai fait allusion se poursuivent, le sujet arménien est privé de toute liberté personnelle, sans que rien justifie cet arbitraire.

« Ceci aggrave le mécontentement existant et produit, entre musulmans et chrétiens, un courant d'animosité qui, autrement, parviendrait peut-être à s'éteindre, ou du moins à rester dans le *statu quo*. Une politique, au contraire, de confiance et de conciliation amènerait, à mon avis, des résultats très avantageux aux intérêts de l'empire ottoman, car, parmi ses sujets, la Porte n'en a pas de plus aptes à contribuer à ses ressources financières que le peuple arménien.

« La troisième cause de mécontentement, c'est l'inégalité devant la justice et le manque d'égards envers les habitants chrétiens dans le pays, de la part du pouvoir exécutif aussi bien que du pouvoir judicaire. Ceci est connu de tous ceux qui sont familiarisés avec les conditions du Kourdistan ; mais comme exemple, je puis mentionner le fait qu'en ce qui concerne les actes de violence, dont les chrétiens ont été victimes pendant l'année dernière, dans la province d'Erzeroum, personne n'a été puni, et qu'à quelques exceptions près, aucun effort n'a été fait pour amener les coupables devant la justice.

« Le 20 juin de cette année, la foule musulmane attaqua des Arméniens inoffensifs dans les rues d'Erzeroum, en tuant quelques-uns et en blessant d'autres, et pillant les maisons et les boutiques. Mais, jusqu'à présent, rien n'a été fait, que je sache, pour poursuivre les coupables.

« Une seule fois, un boutiquier arménien a réclamé des dommages-intérêts au gouvernement; on l'a renvoyé au procureur général à qui il a raconté tous les faits, donnant les noms des coupables et des témoins oculaires présents à l'attaque et au vol. Les coupables ont été arrêtés, mais on les a remis en liberté le lendemain et depuis lors toute procédure a été abandonnée contre eux. D'autre part, des chrétiens ont été arrêtés et détenus en prison pendant de longues semaines, sans être informés de quoi ils étaient accusés... La portion agricole de la population arménienne plaide ses griefs, non pas comme des rebelles, mais comme des sujets fidèles de Sa Majesté le sultan, demandant protection. Mais dans la note présentée à la Porte, il y a dix ans, sur le même sujet, le gouvernement local d'Erzeroum semble se refuser à reconnaître le degré d'anarchie qui existe dans cette province, ou la gravité d'un état de choses qui, si on le laissait se prolonger, aboutirait probablement à la destruction de la population chrétienne sur de vastes territoires. »

Le colonel Chermside, qui a précédé M. Clifford Lloyd au consulat d'Erzeroum, écrit dans le même sens, et admet que le traitement infâme des chrétiens par le gouvernement turc produit beaucoup de mécontentement parmi les Arméniens. Il fait remarquer avec justesse que ce serait étrange s'il en était autrement.

Les défenseurs de la Porte donnent comme excuse de la politique du « laisser-faire », que la population arménienne est tellement mêlée, et que les musulmans, dans certains districts, forment

une majorité numérique si prépondérante, qu'il serait à peu près impossible d'amener des réformes applicables aux deux races. Cette difficulté, cependant, n'est pas si formidable. On a fait précisément les mêmes objections contre la Constitution rédigée par lord Dufferin pour le Liban, après les massacres de Syrie de 1860. Mais Lord Russell, alors ministre des Affaires étrangères, n'était pas homme à abandonner son but ou à être effrayé des difficultés théoriques. Il insista pour que la Porte acceptât le plan de Constitution de lord Dufferin et les événements ont justifié sa sagacité et sa fermeté. Les difficultés auxquelles tout projet de réforme est exposé en Turquie, ne surgissent pas dans la province à réformer, mais à Constantinople. Chaque réforme abrège l'étendue de la corruption et de l'extorsion dont les produits reviennent aux pachas débauchés, engraissant dans le vice sur les rives riantes du Bosphore, et c'est pour cela que les ministres du sultan s'opposeront à toute réforme réelle aussi longtemps qu'ils en auront le moyen.

Ce n'est pas en Arménie que les puissances qui, en ce moment, examinent cette question, trouveraient des difficultés sérieuses, mais dans le palais du sultan. C'était l'opinion de sir Clifford Lloyd, et il serait difficile de trouver un nom d'une autorité plus compétente en matière politique ou un homme connaissant plus pratiquement le problème. « Si la politique que je soutiens, a-t-il dit dans une de ses dépêches, était sincèrement adoptée et proclamée par la Porte, l'influence du gouvernement britan-

(1) *Turkey*, n° 1 1890, pp. 9,20.

nique seule suffirait pour en assurer l'application locale. »

Un dernier démenti flagrant donné à la légende qui veut que les atrocités turques en Arménie aient été causées par l'esprit de révolte des populations arméniennes. Le consul Hampson, écrivant d'Erzeroum, le 12 juin 1891, dit : « Je suis persuadé que l'idée de l'existence d'un plan de révolte parmi les Arméniens de cette partie de l'empire ottoman est tout à fait erronée et qu'ils ne sont pas même en état d'accomplir un pareil dessein. Les Arméniens de ces districts paisibles se chamaillent continuellement entre eux et ils sont d'autant moins capables de s'unir pour un projet commun d'action. Ils n'ont ni armes ni chefs, et l'idée d'une révolte générale fait sourire les gens qui connaissent la situation réelle du pays. Malgré cela, cependant, les autorités turques s'obstinent à agir comme si une insurrection était imminente, *et de cette manière elles hâtent la réalisation de ce qu'elles prétendent craindre*.

« Dans mon opinion, les Arméniens seraient un peuple parfaitement satisfait, laborieux, et des sujets fort lucratifs pour le sultan, si on voulait les protéger contre les Kourdes, leur donner une part raisonnable dans l'administration locale des districts où ils forment une grande proportion de la population et s'ils étaient traités sur le même pied que leurs voisins les mahométans (1). »

Les rapports reçus, par les différents gouvernements, de leurs représentants et agents, établissent que jamais on n'a entendu parler de brigands trai-

(1) *Turkey*, nº 1, 1892, p. 57.

tant avec plus de cruauté leurs prisonniers que ne le font les fonctionnaires du sultan à l'égard de ses sujets chrétiens. Il faut cependant se rendre à la douloureuse évidence que c'est à S.-M. le sultan qu'appartient la plus grosse part de responsabilité dans ces agissements et M. Clifford Lloyd atteste que ces vexations sont la règle générale en Arménie (1). Il s'ensuit donc tout naturellement que les troupes envoyées pour commettre les massacres ont reçu leurs ordres du sultan. Les correspondants spéciaux du *Times*, *Daily Telegraph*, *Daily News*, *Daily Graphic* et de l'*Agence Reuter*, tous déclarent que les musulmans comme les chrétiens s'accordent à dire que le commandant des troupes engagées dans les massacres a agi selon les ordres envoyés de Constantinople. Les *Blue Books* nous éclairent sur ce sujet, je le démontrerai dans ce qui suit.

Qui est responsable des massacres en Arménie ?

Le pivot de toute la question arménienne, c'est le gouvernement personnel du sultan. Nous en avons la preuve dans le témoignage du gouverneur général d'Erzeroum, rapporté par le consul britannique, que les troupes ne peuvent être mobilisées que par une permission spéciale de Constantinople. Il n'y a pas de rapports d'Arménie publiés depuis 1892, de manière que, depuis plus de deux ans, un voile officiel couvre les faits et gestes de

(1) *Turkey*, n° 4, 1890-91, p. 81.

cette région. Mais il y a des révélations suffisantes dans les rapports consulaires de 1891-92 pour montrer que le sultan et ses ministres avaient commencé déjà en 1890 à former des plans pour un de ces massacres périodiques en masse des chrétiens, qui appartiennent à la politique traditionnelle des sultans et qui reviennent, depuis une soixantaine d'années, plus ou moins régulièrement à des intervalles de dix ans. L'autonomie de la Grèce, de la Serbie, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Herzégovine, avec la demi-autonomie du Liban, en délivrant la majorité de la population chrétienne de la domination du sultan, a réduit énormément la possibilité des massacres, et aujourd'hui la moyenne est de seize ans d'intervalle.

Passons maintenant en revue les quelques présages inquiétants dont nos consuls en Arménie nous faisaient part déjà en 1890. A ce moment, les Kourdes commencèrent, avec une plus grande férocité que d'habitude, à assaillir, voler et assassiner les chrétiens, avec la complicité des autorités turques, déclarant ouvertement dans toute la province (ceci est dans le rapport consulaire de sir Clifford Lloyd) « que leurs actions étaient commises avec l'approbation du gouvernement turc (1) ». Les Kourdes étaient encouragés, non seulement à piller les Arméniens, mais encore à brûler les récoltes qu'ils ne pouvaient emporter. On ne les excitait pas seulement à violer les femmes et à égorger les hommes pour satisfaire leurs appétits honteux, mais en outre à apprendre aux Arméniens que le gouvernement du sultan se souciait si peu

(1) *Turkey*, nº 1, 1890-91, p. 81.

de la vie des chrétiens, qu'un musulman quelconque pouvait la prendre avec impunité. En voici deux exemples rapportés par le consul britannique d'Erzeroum. Dimanche dernier, le 10 mai, le chef du village arménien de Kinprikevi, à Passen, à huit lieues de distance d'Erzeroum, fut tué sur place d'une balle dans la tête pendant qu'il était assis tranquillement dans sa maison,

Le même jour un paysan arménien marchait dans la plaine près d'Amadan, village à deux heures de distance d'ici, quand un Turc à cheval lui passa sur le corps et, non content de l'avoir renversé, fit trépigner son cheval sur lui, causant des lésions auxquelles le malheureux a succombé depuis dans l'hôpital de la ville.

Afin d'imposer silence au consul britannique, on a fait le simulacre de traduire ces criminels devant la justice. Pour le premier crime, on n'a pu trouver aucun témoin ; l'auteur du second crime a été emprisonné, mais mis en liberté aussitôt par manque de témoignage, c'est-à-dire de témoignage turc.

Ces cas, il convient de le rappeler, ne sont que des exemples choisis au hasard sous un règne universel de terreur. Selon le consul, cette terreur est tellement poussée à l'extrême parmi les habitants d'Erzeroum, que les chrétiens n'osent pas aller d'un village à l'autre, ne fût-ce qu'à une heure de distance de la ville, si ce n'est en troupe de quatre ou cinq personnes. Ce régime de terreur a commencé avec la complicité du gouvernement turc, comme le signale le rapport suivant adressé à sir W. White par M. Clifford Lloyd, prédécesseur du consul Hampson à Erzeroum :

Erzeroum, 1er octobre 1890.

« Monsieur,

« Depuis ma dernière dépêche du 21 août, je regrette d'avoir à vous apprendre que les paysans arméniens de la plaine de Passen et de la vallée d'Alishgird ont souffert cruellement des attaques de leurs voisins les Kourdes. J'ai lieu de croire que tous les villages chrétiens dans la plaine de Passen ont été pillés : au moins 2.228 moutons, 754 têtes de bétail, 20 chevaux et 31 ânes ont été emmenés dans la montagne. On assure que les villages musulmans sont exempts de ces brigandages.

« J'ai eu une longue conversation hier avec le gouverneur général au sujet de ces événements, et Son Excellence m'informe qu'ayant maintenant des troupes dans la localité, elle fera tout pour arrêter les Kourdes pillards et pour leur reprendre leur butin.

« Trois ou quatre Kourdes ont été arrêtés pour répondre aux remontrances du consul britannique, et naturellement mis en liberté une fois le consul parti. »

Le second acte de ce drame a été l'organisation des Kourdes en force militaire, c'est-à-dire en cavalerie, sous la dénomination de « Régiments Ertoghrul », chaque régiment portant en outre le nom de la tribu à laquelle il appartient. — Ces régiments s'appellent maintenant dans leur ensemble le « Hamidié ». Le consul britannique en Arménie, ainsi que l'ambassadeur britannique à Constantinople, soupçonnaient que ce projet d'organiser des Kourdes pillards et assassins en corps de cavalerie régulière cachait un dessein sinistre. Ils communi-

quèrent leurs soupçons et leurs craintes au Gouvernement britannique. Il était déjà assez dur auparavant pour les chrétiens de vivre sous la tyrannie des Kourdes brigands et vagabonds. Mais maintenant toute résistance aux Kourdes devient révolte contre le sultan. En envoyant le premier renseignement au sujet de ce plan au Foreign Office, l'ambassadeur britannique à Constantinople ajoute : « Nous ne sommes pas encore renseignés suffisamment sur ce plan que, personnellement, je regarde, avec appréhension (1) ». Ceci est daté du 24 février 1891. Quatre jours après le consul britannique d'Erzeroum écrit à l'ambassadeur l'importante dépêche qui suit :

Erzeroum, 28 février 1891.

« Comme j'ai eu l'honneur de le rapporter déjà à Votre Excellence, l'armement des Kourdes est reregardé ici avec beaucoup d'inquiétude. Cette inquiétude est encore augmentée par la conduite des Kourdes eux-mêmes, car beaucoup d'entre eux disent ouvertement qu'ils ont été organisés pour détruire les Arméniens et qu'on leur a assuré qu'ils ne seraient pas appelés devant les tribunaux pour rendre compte de leurs actions envers les chrétiens.

« CHARLES-S. HAMPTON. »

Le 30 mars 1891 (2), le consul britannique à Trébizonde (M. Longworth) rapporte qu'un contingent de la nouvelle cavalerie kourde a été embarqué « à

(1) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 15.
(2) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 38.

bord d'un vapeur spécial pour Constantinople », pour être présenté au sultan. Il y avait « treize chefs et un sheikh avec une escorte de 140 hommes », le détachement fut fêté et logé tout le long de la route par le Gouvernement. et en entrant à Trébizonde, il fut reçu avec les honneurs civils et militaires, et conduit en grande pompe au fort, puis réparti par petites bandes pour être logé dans les différentes maisons musulmanes. Le détachement était accompagné par le colonel Vehbi bey, du palais impérial, ainsi que par le lieutenant-colonel Ismaïl bey, du ministère de la Guerre. Le consul ajoute que « les nouvelles forces auxiliaires de l'armée ottomane doivent fournir leur propre équipement et ne compter sur l'Etat que pour les armes et les munitions », ce qui veut dire que cette armée de30.000 Kourdes, ayant été levée par le gouvernement, allait vivre à la charge des chrétiens arméniens.

Le 30 mars 1891, un journal officiel annonce leur arrivée à Constantinople comme il suit (1) :

« Les officièrs et soldats du nouveau régiment formé par les tribus nomades ont fait leur entrée à Trébizonde. Sa Majesté impériale le sultan les a reçus au kiosque près du palais, et a envoyé Dervish Pasha pour les saluer de sa part. Il a ordonné de les loger dans les nouvelles casernes et de ne les laisser manquer de rien. »

Le 3 avril 1891 (2), un journal turc inspiré par le sultan donne la nouvelle intéressante que « l'initiative de cette heureuse idée, et le grand succès

(1) *Ibid.*, p. 37.
(2) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 38.

qui couronnera certainement son exécution sont dûs à la sagesse et à la prévoyance de Sa Majesté impériale le sultan ». Le même journal informe ses lecteurs que « vingt-quatre régiments doivent être formés », tous composés par les tribus des vilayets d'Erzeroum et de Bitlis (où les massacres récents eurent lieu) et qu'une « commission a été dernièrement instituée à Yildiz (palais du sultan) sous la présidence du maréchal Shakir Pacha, aide de camp général du sultan, pour rédiger le règlement du nouveau « Régiment Ertoghrul », ce règlement a été soumis au sultan et approuvé.

Pour calmer la terreur des Arméniens et les soupçons des ambassades, l'organe officiel annonce que le but du sultan est « d'amener les tribus nomades dans le giron de la civilisation et de les discipliner ». Si telle avait été réellement son intention, il est évident que le sultan aurait eu soin de placer ces hordes sauvages sous le commandement d'officiers dignes de confiance.

Or, quels étaient ces nobles chefs ainsi fêtés par S. M. le sultan? Ecoutons l'histoire édifiante de Hussein-Pacha, telle qu'elle est relatée dans les documents officiels.

« *Le Consul en activité C. S. Hampton,*
à sir W. White.

Erzeroum, janvier 1891.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le sommaire suivant des principaux faits de la carrière d'Hussein Agha, mudir de Patnoss, qui pour le moment est détenu par le vali d'Erzeroum.

« J'ai communiqué tous ces faits, plusieurs fois, au consul Lloyd pendant son voyage à Constantinople; et il a désiré qu'ils fussent incorporés dans une dépêche. Hussein Agha n'est pas un grand chef kourde, ce n'est qu'un sous-chef de la tribu Haideranlée dans le district Alashgird; mais quoique encore jeune, de 30 à 35 ans, il a une grande notoriété comme brigand, une réputation comme criminel audacieux. Le vali de Van a déclaré au vice-consul Devey que Hussein Agha pourrait, s'il était nécessaire, fournir 2.000 hommes. Ceci est sans doute exagéré, mais il est certain qu'il pourrait fournir un contingent assez considérable d'hommes armés de fusils Martini.

« Le vice-consul Devey dit de Hussein Agha qu'il a commis toute espèce de crimes de son propre aveu. Il y a six ans, Kyazim Bey, mutessarif de Bayazid, s'empara d'un certain brigand kourde, Avani, d'Alashgird. Avani fut emprisonné pendant trois ou quatre ans à Bayazid, mais il suborna ses geôliers et s'enfuit. Kyazim Bey, voulant le reprendre, engagea le mukhtar de Patnoss, Hussein Agha, avec d'autres aghas de Haideranlée, à piller le village d'Avani, et ils volèrent un grand nombre de brebis, Avani fit un procès à Hussein Agha à Van, et Hussein fut emprisonné pendant quatre ou cinq mois.

« Etait-ce parce que le crime était d'ancienne date, ou parce que Hussein a de nouveau corrompu son entourage? On ne le sait pas, mais il fut mis en liberté.

L'histoire de ses crimes, son emprisonnement, etc., ont été racontés par trois kourdes d'Alashgird, dont un était frère d'Avani.

Ces trois Kourdes étaient venus à Erzeroum pour présenter une requête contre Hussein, mais le vali a deux fois refusé de les recevoir.

« Pendant cinq ou six ans, Hussein a été la terreur des habitants d'Alasghird, chrétiens aussi bien que musulmans. L'hiver dernier, les chrétiens de Patnoss se sentirent si peu à l'abri de ses déprédations qu'ils se rendirent tous à Kara Kilissa. Là-dessus, Hussein et ses Kourdes entourèrent la maison de l'évêque chrétien. Celui-ci ayant promis qu'il ne ferait aucune plainte contre Hussein et sa bande, ils se retirèrent, et les villageois retournèrent à Patnoss.

« Cependant l'uléma musulman de Patnoss, le sheikh Nouri, se plaignit d'Hussein au vali d'Erzeroum et au mutessarif de Bayarid. Hussein, ayant été informé de cette plainte, envoya ses Kurdes, qui assassinèrent Nouri et maltraitèrent tellement sa belle fille, qu'elle en mourut. Le frère de cette dernière, le sheikh Abdallah (un des trois Kourdes) porta plainte au Kaïmakam d'Aintab, qui fit arrêter treize des Kourdes d'Hussein, mais en donnant de l'argent de côté et d'autre, Hussein obtien leur mise en liberté au bout de trois mois.

« Quant à l'incarcération d'Hussein à Van, il est établi qu'il y a quatre ou cinq ans, Hussein pillait et saccageait ; qu'il a brûlé neuf villages, tué dix hommes et coupé les mains droites, le nez et les oreilles de onze autres, qui pourraient être produits comme témoins. Il a emporté 2.600 brebis, 9 chevaux, beaucoup de bétail et toute sorte d'objets. Chez le frère d'Avani (qui était présent pendant qu on le racontait), il a emporté pour plus de

500 livres sterling de butin, et il a aveuglé la mère d'Avani d'un coup de fusil. C'est l'année dernière seulement que cette affaire a été traduite devant le vali de Van. Hussein a été emprisonné pour quelques mois, puis mis en liberté pour cause de maladie, sur le conseil, dit-on, du vali d'Erzeroum, qui à ce moment faisait partie d'une enquête a Van. A son retour de Van, à la fin d'août 1890, il a tué deux Kourdes, Abdallah et Issa, dans le village d'Arjish, parce qu'on lui avait raconté qu'ils avaient osé critiquer sa conduite.

« Il y a un an, Hussein a enlevé et violé 5 filles chrétiennes de Patnoss.

« A son retour de Van, il a continué son ancienne manière de vivre, et pendant les mois de septembre et d'octobre, il a prélevé une somme équivalente à 300 livres sterling dans le district de Patnoss. A la tête d'une bande de 40 hommes montés et bien armés, il a terrorisé le pays ; les chrétiens comme les musulmans ont été traités de même, et il ne laisse passer aucune occasion de les exciter les uns contre les autres. Depuis l'émeute du 20 juin 1890, à Erzeroum, il a surtout opprimé les chrétiens.

« Au commencement de novembre, Hussein fut appelé devant le vali, avec les autres chefs Kourdes. Les autres furent congédiés, Hussein fut retenu ici, à cause des plaintes nombreuses contre lui, et les valis *de Van et de Bitlis demandèrent qu'il fut traduit devant eux, pour répondre de différents crimes commis dans leurs districts. On dit qu'il n'a rien négligé pour gagner les bonnes grâces des autorités d'ici, et on sait qu'il a échangé*

des présents coûteux avec le président de la Cour d'appel criminelle.

« Hussein Agha est encore ici, pas en prison, mais interné dans la ville ; les faits suivants démontrent qu'il commet toujours des crimes par procuration :

« A la fin de novembre, le frère et le fils d'Hussein, avec d'autres de ses parents et une bande de 100 cavaliers, attaquèrent trois villages dans le Nahié d'Aintab, restèrent un jour dans chaque village, et enlevèrent 300 brebis, 150 têtes de bétail, 5 chevaux et beaucoup de tapis, etc.

Une semaine plus tard, Hussein écrivit à son frère de lui procurer de l'argent. Celui-ci attaqua 22 villages dans le district d'Aintab, et vola aux habitants chrétiens 350 livres sterling en argent et 200 « batmans » de beurre, envoyant le tout à Hussein. Hacho, un chrétien de Patnoss, ayant refusé de lui donner 5 livres sterling, quatre domestiques d'Hussein se rendirent la nuit dans la maison de Hacho. Celui-ci était absent, mais ils blessèrent mortellement sa belle-fille et tuèrent ses deux enfants, âgés l'un de six ans, l'autre de sept. Hacho rentra le lendemain et trouva sa femme à l'agonie. Cependant elle put encore donner les noms de ses meurtriers. On avertit Hacho que s'il osait se plaindre, il serait immédiatement massacré.

« Avani, dont j'ai parlé au commencement de cette dépêche, comme ayant déposé une plainte contre Hussein à Van, vient d'arriver ici, mais il est probable que l'affaire sera étouffée et qu'Avani recevra une somme qui vaudra bien la peine d'abandonner son procès.

« Je suis, etc. *Signé :* Charles-S. Hampson. »

Suivons la carrière de ce « monstre ». Le 16 janvier, il fut détenu « sous la surveillance de la police » à Erzeroum; selon le grand vizir, à cause de nombreuses accusations contre lui ; selon le gouverneur d'Erzeroum, afin de le protéger contre la justice « selon les valis de Van et de Bitlis », car Hussein ayant commis des crimes contre des musulmans aussi bien que contre des chrétiens, on pouvait facilement se procurer un témoignage légal, et deux gouverneurs turcs, qu'il n'avait sans doute pas su ménager, voulaient le punir, mais il avait suborné les autorités supérieures d'Erzeroum, le gouverneur et le président de la Cour d'appel criminelle. Maintenant voici la suite de cette histoire. Le 7 du mois de mars suivant, le consul d'Erzeroum écrit (1) :

« J'apprends d'une source sûre que les craintes de troubles à l'occasion du retour d'Hussein Agha, mudir de Patnoss, dans cette région, n'étaient que trop justifiées. (Voyez dépêches du 16 et du 23 janvier.)

« En vertu de ses pouvoirs de mudir, Hussein a fait jeter en prison plus de vingt Arméniens sans aucun sujet d'accusation ou sur de vagues inculpations de connivence avec les Arméniens russes. Depuis son retour, il a pris par force plus de 1.000 brebis dans les villages d'alentour, ainsi que sept paires de buffles de Patnoss et Kisilkali. Ces animaux semblent avoir été enlevés aussi bien à des musulmans qu'à des chrétiens et Hussein est déjà en pourparlers avec des marchands pour les leur vendre. Il s'est emparé d'un cheval de

(1) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 25.

valeur, appartenant à un Arménien (Manouk) de Kizilkali, dont il a l'intention, dit-on, de faire cadeau au fils d'Ismaïl Effendi, président de la Cour d'appel criminelle à Erzeroum, avec qui il a de très bonnes relations. (Voyez ma dépêche du 16 janvier.) »

Et c'est ce brigand que le sultan, connaissant sa carrière, invite en signe d'honneur à son palais sur le Bosphore, et nomme au commandement d'une horde de Kourdes barbares dont il était le chef avant d'être mudir de Patnoss! C'est là la méthode adoptée par Sa Majesté impériale pour amener les Kourdes « dans le giron de la civilisation »! Dernièrement le chef brigand a exercé ses instincts sauvages sur les chrétiens seulement, ce que le consul prend soin de faire remarquer, et le représentant de la Reine l'avait dénoncé à la Porte comme un « monstre » ; mais c'est justement cette conduite qu'Abdul Hamid II récompense par des honneurs, par la promotion!

Examinons maintenant les antécédents d'un autre officier auquel le sultan a donné le commandement de la cavalerie « kourde » afin de les amener dans le giron de la civilisation. Sa carrière est esquissée par le vice-consul britannique à Diarbekir (1). Son nom est Mustafa Agha, le chef puissant du miran nomade des Kourdes. « Les antécédents de cet homme n'inspirent pas au public beaucoup de confiance, quant à l'honorabilité de sa carrière. Il a été accusé de faits incendiaires, de meurtres, de rapines et de toutes sortes de crimes ; il y a quelques mois à peine qu'il a volé plusieurs

(1) *Turkey*, nº 1, 1892, p. 36.

centaines de brebis appartenant à un marchand d'Orfah. On déposa des plaintes contre lui, il refusa d'obéir aux ordres du gouverneur du Mardin, et les menaces du gouverneur général restèrent sans effet; on me dit qu'il négocie maintenant avec le gouvernement local pour son *pardon*, en récompense *d'avoir formé un régiment de dragons.* »

L'animosité entre mahométans et chrétiens augmente tous les jours. *Les musulmans méprisent les chrétiens, refusent de payer l'argent qu'ils leur doivent, les battent et maltraitent en général tous ceux qui osent résister et réclamer leur dû.* Il y a évidemment, de la part du sultan et de ses ministres, un dessein à peine dissimulé de pousser les Arméniens à des voies de fait qui fourniraient aux autorités le prétexte d'un massacre général.

Et c'est ce qui se passe déjà. Dans l'arrondissement de Sassun, les Arméniens ont repoussé une attaque des Kourdes avec succès. Immédiatement on cria à la révolte et le sultan ordonna aux troupes régulières de *détruire les brigands Arméniens*. Puis, comme il arrive toujours dans ces occasions, les troupes régulières se comportent encore plus brutalement que les Kourdes, et le plus brutal de tous, c'est l'officier à la tête de ses troupes. Parfois les soldats et les Kourdes conservent encore au fond du cœur quelque sentiment d'humanité. On a vu des Kourdes cacher des femmes et des enfants chrétiens et des simples soldats, émus de pitié, se refuser à obéir à ceux de leurs chefs ordonnant d'égorger de sang-froid les chrétiens qui s'étaient rendus sous promesse d'avoir la vie

sauve. Par contre, on ne cite aucun exemple de clémence des officiers du sultan envers les hommes, les femmes ou les enfants. Tous se conduisent avec plus de cruauté que les bouchers, qui tuent les animaux, mais ne les torturent pas.

Et maintenant, qu'on me dise si je n'ai pas raison, en présence de témoignages aussi accablants, de faire peser la responsabilité des massacres arméniens sur le sultan et ses conseillers ! C'est lui qui est cité à la barre de l'humanité ! Ne sait-on pas que ce fut par son ordre que certains témoins importants ont été déportés, d'autres emprisonnés ou mis à mort. C'est lui qui s'est opposé à ce que le consul britannique d'Erzeroum et le consul américain accompagnassent la commission en qualité de délégués de leurs gouvernements respectifs. Ils en savaient trop et auraient pu vérifier les témoignagnes forcés ou achetés qu'un tyran irresponsable peut toujours se procurer. Pour la même raison, le sultan a *refusé* à tous les correspondants des journaux indépendants la permission d'aller en Arménie !

Ceux qui commettent des actions ténébreuses fuient la lumière. Et il y a des gens simples qui demandent de suspendre leur jugement et d'attendre le rapport d'une commission envoyée par le « criminel en chef » pour inventer un témoignage prévu d'avance ! Car chacun sait que ce rapport ne peut contenir que ce que le sultan voudra bien y faire entrer !

VII. — Massacre périodique des chrétiens

Je veux démontrer maintenant que les récentes

horreurs en Arménie appartiennent à la classe des massacres *officiels* — massacres ordonnés par le sultan. — Les souverains mahométans, dès l'origine, ont toujours évité de se rencontrer avec le christianisme sur le pied d'égalité. Ils n'en appellent pas à la raison, mais à l'épée. Craignant l'égalité, ils ont toujours désarmé les chrétiens, leur déniant des droits égaux, on pourrait dire un droit quelconque devant la loi; et toutes les fois que les chrétiens, même réduits à cette impuissance, ont dépassé hors de proportion la population musulmane sous le rapport du nombre, de l'éducation ou de la prospérité, les souverains mahométans, continuant la politique des Pharaons envers les Israélites esclaves, ont diminué la population par les méthodes employées en Bulgarie et à Sassun, pour aboutir à frapper d'incapacité les survivants, en les accablant d'impôts.

La terreur des Arméniens — qu'il me soit permis de citer de nouveau le consul britannique à Erzeroum — est accrue considérablement par la conduite des Kourdes; ceux-ci affirment, en effet, qu'ils sont établis pour supprimer les Arméniens, et qu'on leur a donné l'assurance qu'ils n'auraient à répondre d'aucun de leurs actes devant la justice. En même temps, les autorités civiles, — valis, mudirs, cadis, et d'autres du même genre — ont commencé, sans doute d'après des instructions du quartier général, à tourmenter les chrétiens avec plus de cruauté. La partie intelligente de la nation, les archevêques, évêques, prêtres, maîtres d'école, professeurs, marchands, ont été jetés en prison et torturés, sans chef d'accusation, ou bien sur la foi

des inculpations les plus ridicules. L'exemple suivant se multiplie à l'infini dans toute l'Arménie. Le consul britannique à Erzeroum écrit : « Relativement à l'échauffourée entre Kourdes et Arméniens à Vartennis, rapportée par le consul Lloyd dans sa dépêche du 21 août dernier, qui eut pour origine une tentative de rapt commise par des Kourdes sur une jeune mariée arménienne, affaire dans laquelle deux Kourdes et un Arménien furent tués, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que des Arméniens emprisonnés à Mush, 17, ont été condamnés à quinze ans de prison. Aucun effort n'a été fait pour punir les Kourdes compromis dans cette attaque.

« 9 Arméniens de ces 17 de Kupri Kewi, et 7 ou 8 d'Alashgird, ont été retenus en prison, pendant les trois ou quatre mois derniers, sur des accusations vagues de sédition.

« Pour montrer à Votre Excellence sur quels griefs ridicules on se fonde pour emprisonner les chrétiens, je cite le cas suivant :

« Un jeune Arménien, venu récemment de la frontière russe, est maintenant en prison ; le seul fait à sa charge est qu'on a trouvé sur lui un papier portant les noms des villages où il s'est arrêté pendant son voyage. »

Ainsi, d'un côté, 17 Arméniens condamnés à quinze ans de prison pour avoir essayé de sauver du déshonneur une jeune mariée, et d'autre part l'impunité absolue des Kourdes coupables ! Et cette oppression s'exerce dans toutes les circonstances de la vie ; ce qui suit servira d'exemple, c'est

encore un extrait d'un rapport du consul britannique d'Erzeroum (1).

« Les exemples que je soumets à Votre Excellence, dit-il, sont tout simplement des faits accomplis dont on ne peut discuter la vérité, les voici :

« 1° Les règlements ordonnant d'admettre au même titre les mulsumans et les chrétiens dans les services de la police et dans l'administration publique sont lettre morte.

« 2° Il y a deux fois autant de familles musulmanes à Erzeroum que de familles chrétiennes, et leurs fortunes respectives sont dans la même proportion ; malgré cela la taxe sur le revenu (*vergu*...), qui est normalement de 1 p. 100 pour les chrétiens, s'élève exactement au même chiffre que la taxe prélevée sur les musulmans.

« 3° Il y a de plus une taxe de 5 p. 100 prélevée sur les musulmans et les chrétiens appelée « Ma arifianessy » *et destinée à l'entretien des écoles. Pas une piastre de cette somme n'est dépensée pour venir en aide aux écoles chrétiennes.* Le tout est employé au profit des écoles musulmanes que les chrétiens ne peuvent fréquenter. Sur la dîme, on prélève pour le budget des écoles 1/2 p. 100 qui passe entièrement aux écoles musulmanes.

« 4° Actuellement un chrétien, avant de recevoir son passeport, est obligé non seulement de se procurer des documents de sa propre communauté, mais de produire des certificats délivrés par les autorités. Cette mesure fait beaucoup de mécontents parmi les chefs des commautés chrétiennes. »

Il n'y a rien que les sultans redoutent davantage

(1) *Turkey*, n° 1, 1892, p. 48.

que la propagation de l'éducation parmi leurs sujets chrétiens, car ils savent que sous un régime aussi diabolique que celui que j'ai décrit, le savoir est une puissance, et doit inévitablement conduire au mécontentement et à d'irrépressibles aspirations à la liberté. Ce fut quand les Bulgares commencèrent à se développer intellectuellement et à couvrir leur pays d'un réseau d'écoles que les Turcs s'alarmèrent, et que le sultan envoya son armée pour « diminuer la population ».

Comme on l'a fait à Batak (1), les guides intellectuels, professeurs, maîtres et maîtresses d'écoles, ont été les premières victimes.

Ce qui s'est passé en Grèce, comme nous le décrit M. Finlay, ou en Bulgarie, comme nous le trouvons raconté dans les *Blue Blooks*, se passe maintenant en Arménie. La population a été diminuée, les guides intellectuels tués, emprisonnés, exilés. On a même interdit l'instruction primaire dans les écoles indigènes. Si, dans les écoles dirigées par les missionnaires américains ou placées sous la protection de la France, on jouit d'un peu plus de liberté, c'est que la Porte redoute l'intervention d'une grande puissance. Cependant, même dans ces écoles soi-disant protégées, les autorités turques mettent tous les obstacles possibles pour empêcher l'éducation.

Et cependant les Arméniens, qui sont les sujets les plus paisibles du sultan, seraient aussi les plus

(1) J'ai prouvé ceci par les *Blue Books* (voyez *Three Years of Eastern Question*, ch. IV.), où j'ai établi toutes les assertions par des citations empruntées aux documents officiels, avec noms et dates.

dévoués, pour peu qu'on leur rendît la vie possible. Ils rêvent de recouvrer leur indépendance dans un avenir éloigné, mais pour le moment ils seraient satisfaits de rester sous le gouvernement du sultan, en contribuant loyalement, pour leur part, au maintien de l'administration ; tout ce qu'ils demandent, c'est la sécurité de la vie, de l'honneur, de la religion, de la propriété. Or, l'empire ottoman est dans la position déplorable décrite par l'historien romain, « incapable d'endurer ou ses vices ou leur remède » (1). Accorder aux chrétiens l'égalité en droit, comme depuis cinquante ans chaque sultan a promis de le faire et même affirmé l'avoir fait, serait fatal pour un système de gouvernement basé sur une loi immuable qui n'est qu'une entrave perpétuelle au progrès et dont un des articles principaux est la sujétion des chrétiens. D'autre part, la domination sans responsabilité de la caste dirigeante est gangrenée par les vices de Sodome et de Gomorrhe, et les proportions numériques entre musulmans et chrétiens ne sont équilibrées que par l'oppression chronique et par des massacres périodiques. Voilà une des horreurs de la vie d'un chrétien en Turquie. L'Europe ignore cette situation et il est impossible de la lui mettre sous les yeux dans toute sa hideuse vérité. Il est plus dangereux pour un jeune garçon ou un jeune homme de bonne mine d'être aperçu par un Turc dans un village chrétien que pour une jeune fille. J'ai des lettres à ce sujet que je ne puis citer, elles sont écrites par des chrétiens qui ont vécu depuis des

(1) *Ad hœc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est.* (Tite-Live.)

années en Turquie ; quelques-uns sont officiers et portent l'uniforme du sultan. Et les Turcs n'ont point honte de parler ouvertement de ces monstruosités, j'en ai été témoin moi-même.

Il y a quelques semaines à peine, les journaux de Londres rapportaient la condamnation aux travaux forcés d'un bey turc convaincu d' « attentat à la pudeur » sur la personne d'un enseigne de marine qu'il avait invité à venir chasser sur ses terres en Albanie. J'ai les détails du jugement, mais pour les reproduire ici, il faudrait braver l'honnêteté.

Si la victime n'avait pas été sous la protection de la flotte britannique, il n'y aurait eu ni jugement ni condamnation. Et si l'on faisait faire une enquête par le consul, on trouverait probablement que le bey turc, au lieu de faire ses deux années de travaux forcés, est installé commodément dans ses terres.

Que le lecteur lise attentivement la seconde et la sixième satire de Juvénal, il y trouvera une image fidèle des plaies de la vie sociale des musulmans en Turquie, plaie qui s'étend, non seulement à toutes les classes, mais aux deux sexes :

Jamque eadem summis pariter minimisque libido,
Nec melior siticem pedibus quæ conterit atrum
Quam quæ longorum vehitur cervice Syrorum ! (1)

Le souvenir des massacres de Syrie de 1860 ne doit pas être effacé dans la mémoire de beaucoup de mes lecteurs, je ne m'y arrête donc pas longtemps. Mais il faut que je fasse quelques citations qui prouveront le caractère général des atrocités turques.

(1) Juv. Sat. VI, 349.

Le premier ministre était alors lord Palmerston et le ministre des Affaires étrangères lord John Russel ; ce dernier envoya M. Cyril Graham, un homme de haute position (1), pour faire un rapport sur l'état des choses. Voici des extraits de ses rapports au ministère des Affaires étrangères :

« Beaucoup de chrétiens que j'ai questionnés m'ont juré qu'ils ont vu les soldats prendre part à ces massacres et que leur conduite envers les femmes était extrêmement brutale. A en juger par les blessures des vivants et des morts, il paraît qu'ils se sont livrés à la cruauté la plus systématique... Les Druses ne tuaient point les femmes et ne les maltraitaient pas comme le font les Turcs et les musulmans. Les enfants de quatre à cinq ans n'étaient point à l'abri, on les arrachait à leur mère, les jetait contre le pavé, ou les mettait en pièces sous les yeux maternels. Si la mère serrait l'enfant dans ses bras, ne voulant pas s'en séparer, on l'égorgeait sur son sein, ou bien, pour n'avoir plus à s'en occuper, on les massacrait l'un et l'autre ; cela simplifiait la besogne. Bien des femmes m'ont assuré que les soldats turcs prenaient les enfants, une jambe dans chaque main, et les déchiraient en deux. »

L'histoire ne fait que se répéter dans les annales des atrocités turques. De même qu'aujourd'hui le sultan arme les Kourdes et les envoie contre les Arméniens innocents et sans armes, ne faisant donner des troupes régulières qu'en dernier lieu, pour faire apprendre aux Kourdes tous les raffinements de la barbarie, de même dans les massacres

(1) Il est mort depuis, le septième baronnet de sa famille.

du Liban, le sultan d'alors arma d'abord les Druses et puis les lâcha sur les chrétiens, tandis que ses propres troupes, voyant l'inexpérience des Druses à piller et à torturer comme les Turcs, se chargèrent de cette besogne, laissant les Druses s'écrier : « Après tout, les musulmans s'y entendent mieux ! »

La ville de Deir-el-Kamar fut le théâtre de semblables tragédies. Là, comme ailleurs, le gouverneur commença par désarmer les chrétiens, puis les hommes furent massacrés, les femmes réservées à un sort encore plus affreux.

Je cite un de ces *Blue Books* si douloureusement intéressants. C'est une dépêche adressée au vice-amiral Martin par le capitaine Paynter, commandant le vaisseau de guerre « Exmouth » !

Ce brave marin avait sauvé des horreurs de la famine, du meurtre et des derniers outrages plus de 2.200 femmes et enfants.

Toutes les femmes blessées fuyant la ville furent fusillées ou sabrées, après avoir vu leurs maris et enfants mâles égorgés. La conduite d'Osman-Bey me paraît inouïe à notre époque. Avant tout, il conseilla aux chrétiens de mettre bas les armes. Puis il les rassembla tous dans la cour du Sérail et les garda dans cette enceinte pendant huit jours, en leur donnant tout juste assez de nourriture pour ne pas mourir de faim. Lorsqu'ils furent affaiblis au point de ne plus pouvoir se défendre, il ouvrit les portes et permit aux Druses de se jeter sur eux et de les massacrer. Il périt 800 hommes, femmes et enfants. Le peu qui s'échappèrent ne se sauvèrent

qu'en rampant sous les cadavres à la faveur de la nuit.

Le dernier massacre qui eut lieu depuis 1860 — et ce ne fut pas le seul, car il y en eut en Crète et ailleurs — est la grande tuerie commise en Bulgarie en 1879. Ce massacre est si récent que je n'en veux signaler ici que deux faits que l'on a contestés dernièrement, à savoir : le nombre des victimes et la complicité du sultan.

Sur le premier point, je cite le témoignage suivant : M. Schuyler, consul général des Etats-Unis à Constantinople, ayant étudié avec soin les faits sur place, rapporte :

« Je suis porté à croire que le chiffre de 15.000 est le plus bas que l'on puisse donner pour les localités que j'ai nommées. »

M. Baring, de l'ambassade britannique à Constantinople, fut envoyé par lord Beaconsfield pour faire une enquête sur les causes et circonstances des massacres bulgares. Après avoir énuméré les données de ses calculs, il arrive à la conclusion suivante :

« En tenant compte de toutes les circonstances, je crois qu'on ne saurait me taxer d'exagération, et qu'on ne m'accusera pas de vouloir dépeindre les choses trop en noir, si je maintiens ce que j'ai déjà dit en évaluant à 12.000 environ le chiffre des victimes qui périrent dans le Sandjak de Philippopolis. »

MM. Schuyler et Baryng se bornent à parler de la province qu'ils ont visitée, c'est-à-dire du Sandjak de Philippopolis. Mais quoique les plus grands

massacres aient eu lieu dans la province de ce nom, on attaqua et on égorgea les chrétiens dans un grand nombre d'autres localités. Comme on doutait de l'exactitude de ses chiffres, M. Baring fut envoyé une seconde fois en Bulgarie à quelques mois de distance pour corriger ses premières données. Il accepta cette nouvelle mission, et après avoir relevé les fausses évaluations de ses contradicteurs, il conclut : « Ma première évaluation quant au nombre des morts est, tout considéré, absolument correcte. »

Et maintenant je demande à ceux de mes lecteurs qui ont eu la patience de me suivre jusqu'ici si je n'ai pas prouvé l'assertion énoncée au début de cette enquête, à savoir : que les rapports reçus récemment d'Arménie sur les massacres commis dans ce pays doivent être présumés dignes de foi.

Abordons un autre point.

VIII. — La responsabilité de la France envers l'Arménie

La responsabilité de la France envers l'Arménie résulte d'un triple engagement obligatoire. Avec l'Angleterre, la France a contracté par la guerre de Crimée une obligation spéciale envers tous les sujets chrétiens de la Porte. Jusqu'alors la Russie, avec le consentement de l'Europe, étendait sa protection sur les chrétiens de la Turquie.

Le traité de Paris de 1856 enleva à la Russie ce protectorat, et plaça les rayahs sous le protectorat collectif des grandes puissances de l'Europe.

C'était précisément ce que la Porte voulait. Face à face avec la Russie seule, le sultan se soumettait à la pression russe, car l'expérience lui avait enseigné qu'une guerre avec la Russie finissait toujours par un désordre pour l'Islam. Mais écouter les remontrances de six grandes puissances, au lieu de n'avoir à compter qu'avec une seule, c'était tout autre chose. Les affaires de tout le monde ne sont les affaires de personne, et la Porte se fia astucieusement à sa politique de *divide et impera*. En outre, la guerre de Crimée donna à la Porte la conviction que l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman étaient absolument indispensables à l'équilibre européen. Les Turcs ne nous témoignèrent aucune reconnaissance pour avoir sauvé leur empire de la destruction dans cette occasion. Le sultan et les pachas se persuadèrent que la France et l'Angleterre avaient fait la guerre contre la Russie uniquement dans un but personnel, et les paysans musulmans, pauvres et ignorants, crurent et croient encore aujourd'hui que les puissances chrétiennes sont des vassaux du sultan, tenus à obéir à son appel et à lui prêter aide pour repousser l'invasion des Russes rebelles. La Porte, avec cette astuce qui souvent passe en Orient pour de la diplomatie, s'empressa de tirer profit des avantages diplomatiques que la politique de la guerre de Crimée lui procurait. Dans une dépêche adroite du grand-vizir, Aali Pasha, à l'ambassadeur de Turquie à Londres, en 1855, la Porte éleva des objections contre la substitution du protectorat collectif des grandes puissances à la protection unique de la Russie. La dépêche est remplie d'as-

sertions effrontément fausses ; elle affirme, par exemple : « Que les sultans ont toujours usé de leur pouvoir pour protéger et maintenir la religion des races conquises, en l'entourant de privilèges qui n'ont jamais été violés », que « les autorités musulmanes n'ont jamais cherché à convertir par force un sujet non musulman » et que « les améliorations promises par le sultan en ce qui concerne le *statut* des chrétiens ont été accomplies ». La meilleure réponse à ce dernier mensonge cynique, c'est la citation suivante, tirée des papiers des archives et écrite par le grand-vizir Fuad Pasha, une année plus tard :

« Le firman impérial du 18 février 1856 n'est que la confirmation et le développement de l'acte du Gulhané, qui déclara solennellement le *régime* de l'égalité, et ouvrit l'ère de la réforme dans l'Empire ottoman.

« Mais l'acte du Gulhané n'était, lui-même, que la reconnaissance d'un droit, la promesse d'une réforme qui pouvait rester stérile. Le temps est venu de changer les promesses en faits, en un mot de les introduire dans les institutions du pays. »

Fuad Pasha admet ici que les réformes que son prédécesseur avaient déclarées accomplies, étaient encore dans l'état nébuleux de promesses non exécutées, et le grand-vizir d'aujourd'hui pourrait dire la même chose de la déclaration pompeuse de Fuad Pasha.

Donc, pas une seule réforme promise en faveur des sujets chrétiens du sultan n'a été introduite. En Turquie « l'homme n'est jamais béni, mais il s'attend toujours à l'être », surtout s'il est chrétien.

Ce que je veux surtout mettre en lumière ici, c'est la conviction faite dans l'esprit du sultan et de son gouvernement, à la suite de la guerre de Crimée. Débarrassée de l'intervention russe, en faveur des chrétiens, par l'entremise de la France et de l'Angleterre, la Porte refuse d'accepter une intervention *quelconque*, par la raison que :

« Il n'est pas juste que les puissances amies et alliées de la Sublime Porte, après avoir secondé le sultan dans la défense légitime de son autorité souveraine, jusqu'à prendre les armes pour sa cause et à envoyer leurs soldats pour mourir à côté des siens, se battant glorieusement pour consolider l'intégrité morale et matérielle d'un empire *déclaré être à jamais nécessaire à l'équilibre européen*; il n'est pas juste que ces mêmes puissances demandent, au nom de l'amitié, à la Sublime Porte, les mêmes concessions à l'influence étrangère qu'elles considéraient et considèrent encore si dangereuses dans les mains de la Russie. Donc, la justice, la raison et la prudence s'unissent pour repousser une demande qu'il serait dangereux d'introduire dans le droit public de l'Europe (1). »

Heureusement, cependant, au Congrès de Paris, l'année suivante, les puissances exigèrent du sultan des engagements pour exécuter un vaste système de réformes en faveur de ses sujets chrétiens, mais malheureusement, d'autre part, les puissances n'insistèrent pas sur l'incorporation de ces engagements dans le traité. Le sultan invoqua son *honneur* et demanda aux puissances de se fier à sa

(1) *Eastern papers*, 1886, p. 10, 11.

parole impériale, en leur donnant l'assurance qu'il remplirait toutes ses promesses.

Sur cette base d'entente, les puissances consentirent à ne pas intervenir entre le sultan et ses sujets ; mais cet accord impliquait clairement le droit d'intervenir dans le cas où le sultan ne tiendrait pas sa promesse.

Lord Palmerston, qui était alors premier ministre, le dit explicitement lors de la discussion du traité par la Chambre des Communes (1). Et lorsque, quatre ans après, les massacres syriens donnèrent une preuve flagrante de ce que vaut la parole d'honneur d'un sultan, le gouvernement britannique, d'accord avec le gouvernement français, reconnaissant l'obligation acceptée par ces deux puissances, qui avaient privé les chrétiens de Turquie de la protection russe, intervinrent effectivement, et non seulement forcèrent le sultan à punir les principaux auteurs des massacres, mais, en outre, à accorder une constitution à la province du Liban. Cette constitution, rédigée par lord Dufferin et approuvée par la France, laisse beaucoup à désirer, car lord Dufferin n'avait pas les coudées franches. Mais, désormais, elle rend la vie possible et a le mérite inestimable de soustraire le peuple du Liban à la domination immédiate de la Turquie.

La convention anglo-turque de 1878 énonce les obligations du gouvernement britannique envers les Arméniens. L'Angleterre se charge de deux choses : elle s'engage à défendre militairement la frontière arménienne contre la Russie, et elle assume le droit, en même temps que le devoir, de

(1) *Hansard*, vol. CXLII, 124-6.

veiller à ce que les réformes soient introduites dans l'administration de cette province. L'article 1er stipule que pour ces réformes « l'Angleterre et la Porte devront se mettre d'accord ».

Jusqu'à ce jour, l'Angleterre n'a rien fait pour remplir l'engagement solennel contracté par la convention. En attendant, les Arméniens subissent cette vie d'agonie révélée par les rapports consulaires. De plus, si la Russie envoyait des troupes au-delà de la frontière pour arrêter les iniquités qui se commettent tous les jours en Arménie, le sultan aurait le droit, selon la convention, d'en appeler à l'Angleterre et de lui demander toutes ses troupes disponibles pour permettre au chef des croyants de continuer à égorger ses sujets chrétiens. C'est une erreur de croire que cette obligation de défendre la frontière asiatique de la Turquie contre la Russie est subordonnée à la condition que le sultan accomplira ses promesses de réformes dans l'administration. Cette condition n'existe pas. La promesse de défendre les territoires du sultan et sa propre promesse de réformes, ne sont point réciproques. L'Angleterre s'est chargée d'occuper l'île de Chypre et de défendre les Etats du sultan en Asie Mineure jusqu'au jour où la Russie rendrait Kars et Batoum; c'est-à-dire à tout jamais.

On voit donc que le refus du sultan d'accomplir sa promesse de réformes en Arménie, loin de délier l'Angleterre de ses engagements, les rend plus rigoureux; car plus la condition de l'Arménie devient mauvaise, plus l'intervention de la Russie devient probable, et plus par conséquent devient

possible l'éventualité pour l'Angleterre d'être mise en demeure de résister à l'intervention de la Russie par les armes. Est-ce là une position vraiment digne pour une grande nation comme l'Angleterre? Si une armée russe entrait actuellement en Arménie pour mettre fin à la terreur, quel gouvernement européen oserait envoyer un seul vaisseau ou un seul régiment pour l'en empêcher?

Le contraire arriverait, sans aucun doute : l'intervention armée de la Russie serait acclamée avec gratitude.

Dans le traité de Berlin, on prend pour la troisième fois des engagements envers l'Arménie. La clause 61 de ce traité stipule pour la Porte l'obligation d'introduire en général les réformes et améliorations réclamées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens. La Porte a donné son adhésion à cette convention; elle doit garantir la sécurité des Arméniens contre les Kourdes et les Circassiens, et le sultan s'est engagé en outre à faire connaître périodiquement aux puissances qui devaient surveiller l'application de ces lois, ce qu'il a fait dans ce sens. Cette clause du traité de Berlin est restée lettre morte jusqu'à présent. La Porte n'a pas fait savoir une seule fois aux puissances quelles mesures elle avait prises pour remplir ses engagements, et ce pour l'excellente raison qu'aucune démarche n'a été faite. Les puissances ont consenti à cette violation éhontée des obligations qu'elle s'est imposées dans un traité international. C'est l'Angleterre qui est surtout responsable de ce manque de sincérité.

Dans le traité de San Stefano, il y avait une

clause par laquelle le sultan était tenu d'introduire et exécuter des réformes efficaces en Arménie ; les troupes russes devaient rester dans le pays jusqu'à l'accomplissement de ces promesses. L'Angleterre a été la seule puissance qui ait insisté pour qu'on soumît le traité de San Stefano à une revision dans un congrès européen.

Dans ce congrès, la clause du traité de San Stefano stipulant des dispositions très efficaces en vue d'assurer des réformes en Arménie fut, grâce à l'influence de l'Angleterre, abrogée et remplacée par la clause 66 du traité de Berlin que nous venons de citer. Quand ce traité fut discuté dans le Parlement, les Arméniens puisèrent un nouvel espoir dans les assurances données par les ministres de la Reine. « L'Angleterre veillera, disaient-ils, à ce que les Arméniens ne soient pas lésés par la substitution de la garantie collective de six grandes puissances, à la garantie unique d'une seule. » J'ai entendu moi-même le sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies, lord Sandon (maintenant lord Hawowby) parler longuement des bénédictions que l'Angleterre allait répandre à pleines mains sur les Arméniens, grâce à la convention anglo-turque qui permettait au gouvernement britannique d'exercer un protectorat bienfaisant dans l'Asie Mineure. Le désert devait se couvrir de fleurs, et le sifflement meurtrier des balles kourdes allait être remplacé par le sifflet de la charrue à vapeur. Et telle serait la rapidité du développement des ressources dans ces régions, sous l'influence de l'Angleterre, que de nouveaux marchés seraient ouverts pour les produits anglais. Le noble lord avait voyagé il y

avait bien des années en Asie Mineure, et il avait trouvé partout une attente fiévreuse de l'intervention anglaise devant amener une meilleure administration de ce peuple si longtemps opprimé ; on lui demandait souvent : Quand viendrez-vous?

Voilà dix-sept ans que ces espérances illusoires ont été annoncées et qu'en fait l'Angleterre, pour remplir ses promesses, a abandonné les Arméniens à l'affreuse condition que l'on connaît, sans rien entreprendre pour les aider, à moins qu'on n'appelle « secours » les vaines remontrances adressées au gouvernement du sultan. Dans un discours prononcé à Croydon en 1878, feu lord Sherbrooke déclarait que la politique anglaise « avait ouvert les portes de l'enfer » sur les chrétiens de Turquie. L'expression était forte, mais était-elle exagérée? La condition des chrétiens d'Arménie, révélée dans ce tableau d'horreurs que je viens de décrire, ne démontre-t-elle pas qu'ils sont véritablement prisonniers dans une géhenne infernale ! Ce ne sont pas les massacres périodiques en Turquie qui rendent le fait si terrible. Un massacre peut arriver sous n'importe quel gouvernement, sans prouver que ce gouvernement soit incapable de gouverner. Il y a eu des massacres dans bien des Etats chrétiens, mais ces massacres ne faisaient point partie d'un système. Ils n'appartenaient pas plus à l'essence même du corps politique que la petite vérole ne fait partie de l'essence du corps humain.

Les massacres de Turquie tiennent, comme je l'ai démontré, au mode de gouvernement. Ils font partie d'une politique délibérée, poursuivie systématiquement sous le règne de chaque sultan. Ces

massacres sont comme les éruptions d'un volcan, mettant sous les yeux de tous la preuve du feu central qui ne cesse de brûler à la surface. Ce qui est affreux, c'est l'état quotidien des chrétiens au cours de toute l'année. Et cependant l'Europe n'entend jamais parler de ces horreurs. Pour s'en rendre compte, que le lecteur tâche de se représenter par un effort d'imagination tout ce que veut dire une absence complète de sécurité : aucune sauvegarde de la vie, de la religion, de la propriété, de l'honneur. Chaque Arménien sent que dans son entourage, suivant l'expression du poète,

..... Jamais matin n'arrive au soir
Sans que les cœurs brisés n'aient perdu tout espoir

On vit comme les animaux traqués par le chasseur, en tremblant à chaque souffle qui agite les feuilles. Quand les maris et les frères quittent leur maison à l'aurore pour aller aux champs ou pour mener leurs troupeaux paître sur la pente des coteaux, ils ne cessent d'être en proie à la frayeur. Qui peut leur donner l'assurance qu'au retour ils ne retrouveront pas leurs femmes et leurs sœurs violées ? Les mères et les filles les voient s'éloigner en se disant que peut-être elles ne les reverront plus vivants. Fondées ou non, ces craintes empoisonnent la vie de toute la population, et malheureusement les événements les justifient avec une fréquence terrible. Un des correspondants spéciaux envoyés en Arménie par la presse anglaise, celui du *Times*, je crois, déclare qu'à la suite d'une enquête faite avec soin, il a pu constater sans exagération *qu'il n'y a pour ainsi dire pas*

une femme chrétienne en Arménie qui n'ait été violée avant de se marier. Ceux qui ont lu les témoignages officiels que j'ai publiés ne verront rien d'improbable dans cette affirmation.

*
* *

Je n'adresse ici de reproches à personne en particulier. Nous sommes tous coupables, et notre culpabilité vient de notre ignorance. Nous commettons tous la même faute en traitant avec la Porte comme avec n'importe quelle autre puissance européenne. Nous oublions que le sultan est lié, pieds et poings, par une loi religieuse qu'il n'a pas le pouvoir de changer. Les actes politiques du sultan n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont approuvés par le Sheik-ul-Islam. Et c'est un fait que pas une des réformes promises par les différents sultans des soixante dernières années n'a reçu la sanction du Sheik-ul-Islam, qu'elles aient eu pour but de modifier le *statut* des chrétiens ou de toucher aux prescriptions de la loi sacrée.

J'ai lu dans bien des livres et des discours que les lois turques sont excellentes et qu'il ne leur manque que d'être mises à exécution. Il est certain que l'empire ottoman serait un des Etats les mieux gouvernés, si les lois *promises* par les sultans et stipulées dans les différents traités avec les puissances chrétiennes étaient appliquées, mais on se trompe en croyant que ces projets de réforme sont des lois. Elles sont à peu près ce que sont en Angleterre les projets de loi soumis au Parlement et qui n'ont pas reçu la sanction royale. Aucun mu-

sulman en Turquie ne considère par exemple le traité de 1856 comme ayant force de loi. On y promet de mettre les chrétiens et les musulmans sur un pied d'égalité, c'est-à-dire de violer un article fondamental de l'immuable Loi sacrée. Or, jamais cette mesure n'a reçu et ne recevra la sanction du Sheik-ul-Islam; depuis sa promulgation jusqu'à ce jour, elle est restée lettre morte.

IX. — Que faut-il faire ?

La première chose à faire, c'est de n'ajouter aucune foi aux promesses du sultan ou de la Porte, fussent-elles des plus solennelles. En Turquie. tout le monde, depuis le sultan jusqu'au plus petit fonctionnaire, fait des promesses. La diplomatie turque consiste à faire des « promesses libérales » (qu'on n'a pas l'intention de tenir); c'est le mensonge poussé à la perfection de l'art, et la fausseté est si constamment pratiquée qu'elle est devenue une seconde nature. On promet n'importe quoi : on ne tient rien à moins d'y être forcé. Ceci ne saurait être mis en doute pour quiconque connaît les faits. Je viens de parcourir les *Blue Books* des cinquante dernières années sur cette question, et je mets au défi d'y trouver le moindre accomplissement d'une promesse faite par le sultan ou la Porte. ~~Il est~~ un seul cas où il a accompli ses promesses : l'égalité entre musulmans et chrétiens.

Il faudrait donc suivre le précédent du Liban, mais j'espère que l'on agira dans ce cas avec plus

de générosité envers les chrétiens qu'on ne l'a fait alors; on devrait faire rédiger une constitution par un représentant des puissances, ou de celles d'entre elles qui sont déjà intervenues à ce sujet. Cette constitution devrait insister comme minimum sur la nomination d'un gouvernement chrétien de l'Arménie, à qui l'on accorderait assez de pouvoir pour maintenir l'ordre. Ce gouverneur serait nommé directement par les puissances ou bien sa nomination serait soumise à leur approbation, il ne pourrait être révoqué qu'avec leur sanction.

Demander moins que cela serait une véritable plaisanterie, et si l'Europe n'est pas prête à aller jusque-là, elle ferait mieux de répudier franchement les engagements qu'elle n'est pas en mesure de tenir. Sa position actuelle est honteuse et humiliante. Et cette honte comme cette humiliation rejaillit sur tous, sans distinction de partis.

*
* *

Mais, dira-t-on, il y a bien des difficultés dans ce plan; je l'avoue, mais le rôle des hommes d'État n'est-il pas de surmonter les difficultés? D'ailleurs, une fois regardées bien en face, elles paraîtront, j'en suis sûr, beaucoup moins formidables en réalité qu'elles ne le sont aux yeux des gens nerveux qui n'ont pour conseillère que la peur.

Prenons, par exemple, la question des races et des croyances mixtes. En fait, toutes les races et toutes les croyances souffrent cruellement de la

mauvaise administration turque ; cela est tellement vrai, qu'une des tribus kurdes a proposé à quelques-uns des chrétiens d'Arménie les plus belliqueux de s'entendre avec eux en vue d'une action commune pour renverser la tyrannie turque. Un gouverneur chrétien qui ne serait point soumis aux ordres du sultan, pourrait faire rendre justice à toutes les croyances et à toutes les races. Un gouverneur musulman ne le peut pas, il est forcé d'agir conformément aux prescriptions de la loi sacrée, qui refuse l'égalité des droits aux non musulmans. Les Yesides, tribu païenne de l'Asie mineure, sont exposés aux mêmes massacres et outrages que les chrétiens, et ils feraient l'accueil le plus cordial à un gouverneur chrétien.

Naturellement, la Porte élèverait des objections. Elle invoquerait l'hostilité fanatique de la populace musulmane à l'égard d'un gouverneur chrétien, et emploierait des émissaires pour susciter le fanatisme. C'est sa manœuvre traditionnelle en pareilles occasions. Elle a essayé de combattre la politique anglo-française dans le Liban, en 1860, en créant un fanatisme musulman ; mais la France et l'Angleterre d'alors connaissaient leur homme, et ne se laissèrent pas prendre à ces faux arguments spécieux.

M. Thouvenel, alors ministre des Affaires étrangères en France, fit remarquer qu'il ne pouvait admettre que, parce qu'un ministre turc craignait que le débarquement de forces étrangères en Syrie ne causât une émeute à Constantinople, les grandes puissances dussent renoncer à des mesures qui leur paraissaient indispensables à la tranquillité

future de ce pays. Si l'on accueillait ce raisonnement aujourd'hui, on le reproduirait à chaque fois qu'on voudrait réformer un abus en Turquie (1).

La Porte se servit du même argument pour empêcher l'exécution des chefs des massacres et la ratification de la constitution du Liban ; mais les ministres français et anglais repoussèrent tous ces prétextes, et déclarèrent sévèrement à la Porte que le sultan lui-même serait tenu responsable des troubles. Inutile de dire qu'il n'y eut aucune émeute, ni à Constantinople ni en Syrie. Si les puissances suivaient la même politique en Arménie, elle aurait le même succès, car avec la Turquie il faut prendre le taureau par les cornes. Les ambassadeurs britanniques à Paris et à Constantinople conseillèrent dans les affaires du Liban une politique de circonspection et de compromis, mais lord Russell était trop homme d'Etat et trop bon chrétien pour tenir compte des hésitations. Les ambassadeurs anglais d'aujourd'hui à Paris et à Constantinople ne conseilleront pas une politique aussi lâche et aussi sotte, ils connaissent trop bien la Porte et sa manière d'agir.

*
* *

En 1880, sir Henry Layard, ambassadeur en Turquie, accusait le sultan en personne de lui avoir menti. Il rendait la Porte directement responsable de l'opposition fanatique faite au représentant diplomatique de la Grande-Bretagne, quand

(1) *Correspondance relating the affairs in Syria* (1860-61), p. 14.

celui-ci voulut sauver la vie d'un professeur turc condamné à mort pour avoir violé les engagements pris par traité et pour avoir commis le crime de corriger, au point de vue purement littéraire, quelques pages d'une traduction turque d'un livre de prières anglais (1).

Que l'on dise ouvertement au sultan qu'on le tiendra responsable de toute émeute en Arménie, à la suite de l'introduction de certaines réformes jugées nécessaires par les puissances, et il n'y aura pas d'émeute. « Le poisson commence à pourrir par la tête », disaient les musulmans notables de Bulgarie au consul Calvert, en faisant allusion aux atrocités bulgares. C'est la Porte elle-même qui, d'ordinaire, incite à toutes les brouilles dans les provinces. Les paysans kourdes et turcs ont de grandes et nobles qualités, qui se développeraient rapidement sous un bon gouvernement. J'ai eu l'occasion d'admirer plus d'une fois combien le soldat turc sait opposer de courage, de patience et de soumission aux mauvais traitements dont il est accablé par son gouvernement ; son uniforme est sale et en haillons, il mène une existence précaire en vivant comme il peut. Sauf à Constantinople où l'ermite de Yildiz Kiosk, craignant toujours d'être assassiné ou détrôné, est obligé de « dorloter » ses soldats, les troupes du sultan ne sont presque jamais payées, et s'il leur arrive de voler et de maltraiter la population, c'est au gouvernement qu'il faut s'en prendre. Généralement, les officiers président à ces atrocités, qui soulèvent périodiquement l'indignation de l'Europe.

(1) *Turkey*, n° 6, 1880, p. 13, 14.

La source de tous les maux, c'est l'administration, et avec elle la troupe de bureaucrates corrompus qui la composent. Qu'on les balaie de l'Arménie, comme on les a balayés de la Bulgarie et de la Bosnie, qu'on mette à leur place une administration « civilisée » et les chrétiens et les musulmans vivront en paix, si l'on accorde aux uns et aux autres les mêmes droits de porter des armes.

Le sultan résistera assurément ; il est obligé de résister à tout changement administratif qui impliquerait l'égalité sociale entre chrétiens et musulmans, car ce serait la violation de la Loi sacrée de l'Islâm. Mais cette même loi qui interdit au sultan de faire ces concessions de sa propre volonté, les lui ordonne si son refus entraînait quelque préjudice pour l'Islâm. Il n'y a donc qu'une force supérieure à celle du sultan qui puisse avoir une influence efficace sur lui et le forcer d'améliorer la condition de ses sujets chrétiens. Il ne peut céder sans une *fetva* du Sheik-ul-Islam, et le Sheik-ul-Islam donnera sa *fetva* (qui équivaut à un ordre), du moment qu'il verra, — mais pas une minute plus tôt, — une grande puissance, ou une coopération de puissances réellement déterminées à le contraindre à l'obéissance.

Le sultan n'était pas en mesure d'accepter la déclaration de guerre de la Russie en 1877. Il ne le fit qu'après avoir reçu la *fetva* du Sheik-ul-Islam, et quand la Turquie gisait prosternée au pied de son conquérant, Midhat Pasha déclara, dans la *Nineteenth Century* et dans le *Morning Post*, et Server Pasha, ministre des Affaires étrangères, dans le *Daily News*, que la *fetva* du Sheik-

ul-Islam n'aurait jamais été donnée si le sultan n'avait été amené à croire que l'Angleterre joindrait ses forces à celles de la Turquie pour combattre la Russie.

*
* *

Donc, comme il est certain que le sultan rejettera tout plan de réforme, il reste à savoir qui se chargera de l'y obliger, qui attachera le grelot? Supposons l'éventualité la moins favorable, c'est-à-dire que l'Angleterre soit livrée à elle-même pour résoudre le problème? Il n'y a rien, dans le traité de Berlin, qui l'empêche d'agir seule si les autres puissances la laissent dans l'embarras ; et son honneur est plus engagé que celui d'aucun de ses cosignataires. Mais l'Angleterre a-t-elle les moyens de forcer le sultan? Je crois que oui, et j'ajoute qu'elle le peut sans faire bouger de place un seul soldat. Il n'y a pas d'État plus vulnérable par mer dans ses parties vitales que la Turquie. En prenant possession des principaux ports turcs (Constantinople excepté) et en s'emparant des douanes, on amènerait le sultan et ses pachas à la soumission sans tirer un coup de canon. Je crois qu'il suffirait de s'emparer de la douane de Smyrne.

Et ceci ne serait pas la seule corde que l'Angleterre aurait à son arc. La population musulmane en Turquie est mécontente elle-même et prête à la défection : il n'est guère possible qu'il en soit autrement sous un gouvernement aussi détestable, et personne ne le sait mieux, n'en est plus effrayé, que le sultan. Il a couvert son empire d'un réseau

d'espions qui lui font des rapports secrets sur tout ce qui se passe; car il n'a pas de confiance dans ses fonctionnaires autorisés. Les Arabes sont toujours plus ou moins dans un état de rébellion latente, qui de temps en temps se manifeste par des révoltes ouvertes. Dernièrement, un soulèvement à la fois long et opiniâtre a été réprimé dans l'intérieur de l'Arabie. Les Arabes haïssent les Turcs, et ne reconnaissent pas le sultan comme Commandeur des croyants *de jure*, parce qu'il appartient à une race ennemie. Ils seraient bien aises de trouver une occasion qui leur fournît le prétexte de secouer le joug turc. Le sultan le sait, et une insurrection arabe lui inspire des craintes toutes particulières. De là cette jalousie et cette méfiance constante des sultans turcs à l'égard du shérif de la Mecque. Comme véritable Arabe et descendant du Prophète, son prestige dans tout le monde mahométan est supérieur à celui du sultan. Bien que despote et sans aucune responsabilité, le sultan n'en est pas moins sous la domination de la Loi sacrée, et une simple *fetva* du Sheik-ul-Islam, qui relèverait ses sujets de leur serment de fidélité, mettrait probablement fin à la dynastie ottomane. Akbar lui-même, le plus puissant et le plus accompli des monarques musulmans aux Indes, faillit être précipité du pouvoir par la décision des avocats de Jaunpur, qui déclarèrent qu'une rébellion contre lui était légale. Cette proclamation eut pour conséquence la grande révolte du Bengale, et depuis ce temps, un certain nombre de propriétaires terriens dans les provinces basses ont été forcément traités comme des feudataires plutôt

que comme des sujets (1). Une *fetva* lancée contre le sultan par le Sheik-ul-Islam, ou plus encore par le shérif de la Mecque, mettrait fin à son règne, et peut-être à la dynastie ottomane.

Comment tout ceci s'applique-t-il à la question qui nous occupe? Nous nous hâtons de l'expliquer. Si le gouvernement britannique voulait intimer pacifiquement au sultan l'obligation d'accepter le plan proposé pour le gouvernement de l'Arménie, il suffirait qu'une flotte anglaise se montrât sur les côtes de l'Arabie ; le sultan qui est très fin, comprendrait la signification de cette démonstration et l'éviterait par une concession opportune.

Mais j'ai émis une hypothèse extrême en supposant l'Angleterre abandonnée à elle-même pour insister sur la nomination d'un gouverneur chrétien en Arménie. Ni la Russie ni la France ne laisseraient à l'Angleterre seule l'honneur de défendre la cause des Arméniens chrétiens. La Russie n'a jamais renoncé au droit d'être la véritable protectrice des chrétiens de Turquie et elle n'oserait en faveur de l'Angleterre résigner cette prérogative.

Et la France, depuis les croisades jusqu'à Napoléon, a toujours ressenti une sympathie en quelque sorte romanesque pour la Syrie. Elle ne pourrait guère permettre à l'Angleterre de prendre aux yeux du monde le rôle de libératrice des Arméniens, parmi lesquels, tout comme en Syrie, il y a une population catholique considérable, accoutumée à considérer la France comme sa protectrice naturelle. La France ne saurait abdiquer une pareille position. En sorte que si l'Angleterre voulait adop-

(1) *The Indian Musulmans*, by sir W. W. Hunter, p. 116.

ter une ligne de conduite hardie — et la hardiesse en politique est souvent la plus grande prudence — ni la Russie ni la France ne sauraient reculer.

* * *

Mais je fais des suppositions pour le plaisir d'en faire, je ne puis me permettre de croire que la France ou la Russie veuillent abandonner la cause de l'humanité souffrante en Arménie. Je me souviens d'un discours éloquent adressé par l'empereur Napoléon III, pendant une revue, à des troupes françaises qu'il envoyait en Syrie conjointement avec des forces anglaises, en 1860, pour délivrer les chrétiens de Syrie d'horreurs semblables à celles qui se passent aujourd'hui en Arménie. Une phrase de ce discours est restée fixée dans ma mémoire : « Quand le drapeau de la France est déployé, le monde entier sait qu'une grande cause le précède et qu'un grand peuple le suit. » « La France, disait encore l'empereur, est la seule nation qui fasse la guerre pour une idée. »

Ces sentiments chevaleresques n'animent-ils point aujourd'hui, comme à toutes les époques de l'histoire, le cœur des Français ?

Quant à la Russie, ses adversaires les plus acharnés ne lui refuseront pas le mérite d'avoir plus fait pour les sujets chrétiens de la Porte que toutes les puissances de l'Europe réunies. C'est à elle que les Roumains et les Serbes doivent en grande partie leur liberté ; la Bulgarie, la Bosnie, l'Herzégovine la lui doivent tout entière et les Grecs lui sont redevables de tout le territoire ajouté à la

Grèce en 1880. C'est la Russie également qui s'est jointe à la France et à l'Angleterre pour affranchir le Liban en 1860. Je ne me permettrai pas de douter de la Russie, elle continuera sans aucun doute sa politique traditionnelle, en coopérant avec l'Angleterre et la France à la libération de l'Arménie; elle s'efforcera, avec ces deux puissances, de rendre la vie possible aux chrétiens dans ces provinces en les plaçant sous la protection d'un gouverneur chrétien (qui ne soit pas un sujet de la Porte et ne relève pas du sultan) et qui ait sous ses ordres une gendarmerie assez forte, commandée par des officiers européens.

Le sultan rejettera un pareil plan, cela va de soi. Il ne peut faire autrement, parce qu'il est lié par la Loi sacrée. Il ne changera pas de système, aussi longtemps qu'il aura l'espoir de tromper l'Europe une fois de plus par des projets magnifiques de réforme turque, qui n'atteignent même pas la région des bonnes intentions. Mais que les puissances refusent de discuter la question et dictent au sultan un ultimatum ; alors le mandat religieux, qui lui défend de céder à la persuasion, lui commandera de céder à la force majeure.

*
* *

On m'a accusé quelquefois de nourrir une haine fanatique contre les musulmans et les Turcs ; quelques musulmans indiens qui résident à Londres, et n'ont ni connaissance ni expérience de l'Islâm comme système politique, se sont associés à cette accusation contre laquelle je proteste. Je n'ai, au

vrai, ni antipathie ni animosité contre les musulmans, en tant que musulmans, ni contre les Turcs. J'ai compromis ma popularité lorsqu'il y a quelques années j'ai été de ceux qui ont déclaré injuste d'exclure les juges musulmans compétents de certains postes lucratifs et honorifiques dans les districts Mofussil de l'Inde, et de les considérer comme inéligibles à cause de leur race et de leur religion.

J'ai dit alors, je le répète ici, que personnellement je me sentirais aussi sauf entre les mains de ces juges musulmans, qui font partie de la justice britannique aux Indes, qu'entre les mains de n'importe quel chrétien d'Europe. Et je suis convaincu que les Turcs seraient aussi accomplis dans la vie civile qu'ils sont aujourd'hui braves à la guerre, s'ils avaient l'avantage de vivre sous un gouvernement civilisé. Ce que j'ai toujours dénoncé, — et je crois que les pages précédentes fournissent une ample justification des griefs portés devant l'Europe, — c'est le système d'administration *corrompu et corrupteur* qui accable les musulmans et les chrétiens, quoique les chrétiens aient à souffrir davantage, à cause de leur impuissance politique et sociale qui les met actuellement hors la loi, bien qu'habitant le pays de leurs ancêtres.

L'homme d'Etat le moins impulsif et le moins fanatique, lord Aberdeen, écrivait les lignes suivantes, comme premier ministre d'Angleterre, et en s'appuyant sur la grande expérience acquise au ministère des Affaires étrangères.

« Malgré la bonne opinion de bien des gens, il est difficile de croire aux améliorations en Turquie.

Il est vrai que, sous la pression du moment, des décrets bienveillants ont été publiés, mais ils seront entièrement négligés, à moins qu'ils ne soient exécutés sous les yeux de quelque ministre étranger. Tout le système est radicalement vicieux et inhumain : je ne fais pas allusion ici à des fables inventées à Saint-Pétersbourg ou à Vienne, mais à de nombreuses dépêches de lord Stratford et de nos consuls, qui présentent un tableau terrible d'oppression et de cruauté. »

Ces phrases sont d'autant plus significatives qu'elles ont été écrites à l'occasion d'un memorandum soumis par le prince Albert au ministère de lord Aberdeen. Cette note diplomatique, qui révèle de grandes capacités, est longue et contient un aperçu clair et compréhensif de la politique à laquelle, selon le jugement du prince, la guerre de Crimée devait aboutir.

« La guerre, dit le prince, devrait être faite en s'affranchissant de toutes obligations envers la Porte. Elle aboutira probablement à la paix qu'elle doit avoir pour but, en vue d'obtenir des arrangements plus conformes aux intérêts de l'Europe, de la chrétienté, de la liberté et de la civilisation, au lieu de permettre le rétablissement du joug despotique, ignorant et barbare des musulmans sur le pays le plus favorisé et le plus fertile de l'Europe. »

Lord Palmerston dénatura la signification des paroles du prince Albert, comme d'autres interprétèrent faussement la pensée de M. Gladstone. « Cela tend », dit lord Palmerston, « à chasser de l'Europe le sultan et ses deux millions de sujets

musulmans. » Lord Palmerston était alors une puissance dans le ministère et sa politique étroite l'emporta sur les vues sagaces du prince Albert, qui inspirèrent en partie le traité de Berlin en 1880.

A peu près à la même époque, il adressa au cabinet anglais, par l'entremise de lord Clarendon, une lettre aussi opportune que sage, mais cet avis fut également méconnu à cause de lord Palmerston ; en voici un extrait :

« Il semble à la Reine que nous ayons pris sur nous, conjointement avec la France, les risques d'une guerre européenne, sans avoir inspiré à la Turquie aucune condition pour l'empêcher de la provoquer. Les 120 Turcs fanatiques qui constituent le Divan à Constantinople sont seuls juges de la politique à suivre, sachant que la France et l'Angleterre se sont engagées à défendre le territoire turc. Ceci leur donne un pouvoir que le Parlement n'a pas même voulu confier à la Couronne britannique. On peut se demander si l'Angleterre est tenue de faire la guerre pour défendre ce qu'on appelle l'indépendance turque, mais il est certain que, si elle fait la guerre, elle doit être seule juge de ce qui constitue la violation de cette indépendance (1). »

C'est pour avoir négligé cet avis salutaire qu'on a laissé aux Turcs le choix de faire la paix ou la guerre, et les Turcs, profitant de l'occasion, ont provoqué la guerre de propos délibéré. On regrette, en lisant ces documents instructifs, que la reine n'ait pas été elle-même dans ces circonstances son propre ministre, et le prince Albert, son ministre

(1) *Life of the Prince Consort*, II, pp. 523, 527, 528.

des Affaires étrangères. S'il en avait été ainsi, l'Angleterre n'aurait pas ajouté 100 millions de livres sterling à sa dette nationale, et les chrétiens de la Turquie d'Europe auraient été délivrés de leur cruel esclavage.

L'expérience ne tarda pas à apprendre à Palmerston combien il est illusoire de croire à la régénération du gouvernement turc. Il donna une preuve palpable de son changement d'opinion dans sa coopération vigoureuse avec la France, après les massacres syriens de 1860.

* * *

A l'appui de nos vues sur le gouvernement turc, je puis invoquer une autre autorité, je veux parler de lord Salisbury. Déjà en 1858, le chef du cabinet actuel appuyait la proposition de Gladstone, relativement à l'union des principautés de Moldavie et de Valachie. « Il est probable, disait-il, que si l'Europe secondait fortement les prétentions turques, ces principautés passeraient aux mains de la Turquie, le plus rapace et le plus oppresseur des gouvernements..... » Et il ajoutait qu'il espérait bien que la Chambre des Communes se rangerait en cette occasion du côté des champions de la liberté.

A la fin de sa carrière diplomatique, sir Henry Layard, passant en revue la conduite de la Porte pendant les trente-sept années précédentes, n'y trouve rien de changé. Les mensonges, les prévarications, l'intolérance du sultan et de ses ministres sont toujours les mêmes. Nous trouvons cette

triste confession dans une dépêche adressée à lord Salisbury au sujet de la condamnation de ce professeur turc dont nous avons parlé plus haut.

« En examinant, dit sir Henry Layard, les anciennes dépêches adressées par lord Stratford de Redcliffe à lord Aberdeen, au sujet de l'exécution capitale d'un jeune Arménien condamné à la décapitation en 1843, comme apostat de l'Islamisme, j'ai été très frappé de l'analogie qu'il y a entre cet incident et l'affaire d'Ahmed Tewfik Effendi. En substituant aux noms des principaux acteurs de cette tragédie ceux des hommes d'Etat turcs actuels, je pourrais presque faire usage des paroles de lord Stratford de Redcliffe dans sa dépêche, en mettant sous les yeux de Votre Excellence cette nouvelle preuve du fanatisme turc. »

* * *

Ce fut une erreur désastreuse du traité de Paris de 1856, comme le dit le Dr Dœllinger en 1876, d'admettre pour la première fois le gouvernement barbare de la Turquie dans le concert européen. Cette erreur fit croire aux Turcs que leur gouvernement odieux « était indispensable à l'équilibre européen », comme l'a dit en termes exprès le grand-vizir du sultan en 1855. Burke, avec cette clairvoyance qui caractérise le génie, a stigmatisé d'avance cette politique :

« Je n'avais jamais entendu dire jusqu'ici, s'écrie l'illustre orateur, que l'empire turc eût jamais été considéré comme étant d'un poids quelconque dans l'équilibre européen. Les musulmans mépri-

sent et haïssent les princes chrétiens comme des infidèles, et ils n'aspirent qu'à les subjuguer ou à les exterminer, eux et leurs peuples.

« Qu'y a-t-il de commun entre les puissances de l'Europe et ces fanatiques pires que des sauvages, qui n'ont d'autre but que de répandre la guerre, la destruction et la peste parmi nous ? Tout ministre ou toute politique qui donnerait en Europe une autorité quelconque à ce peuple mériterait d'être mis au ban de la postérité et maudit par elle. »

On voit que je ne suis pas seul à parler comme je le fais du gouvernement turc. J'ai pour moi l'opinion des grands hommes d'Etat. Le fait est que le monde en général ne sait pas, — et quelques Indiens musulmans établis à Londres semblent partager l'ignorance générale, — que la Porte est un gouvernement ecclésiastique, le plus mauvais de tous les modes de gouvernement. Et c'est un gouvernement ecclésiastique de la pire espèce connue dans l'histoire. On parle de l'infaillibilité du pape ! Du moins les représentants de cette infaillibilité sont une série d'hommes vivants qui peuvent adapter leur politique aux circonstances. Dans l'Eglise de l'Islâm, il n'y a qu'un pape — supposé infaillible, par ses successeurs, à un degré que n'a jamais imaginé aucun souverain pontife — et ce pape de l'Islâm est mort il y a plus de vingt siècles, ne laissant après lui personne qui ait le droit de modifier une partie quelconque de son système. Ainsi l'Islâm est « le vif saisi par le mort », et ne peut changer tant qu'il règnera comme pouvoir suprême.

Les musulmans qui me contredisent n'ont aucune

expérience de ce système politique. De là leur erreur. Qu'ils comprennent, une fois pour toutes. que je ne demande pas, pour les chrétiens de Turquie, autre chose que la liberté dont jouissent les musulmans sous le gouvernement chrétien des Indes. Qu'ils comprennent aussi que, chrétien comme je suis, je m'opposerais aussi fermement à l'établissement d'un gouvernement chrétien ecclésiastique en Arménie, que je me suis opposé à un gouvernement ecclésiastique mahométan pour les sujets chrétiens de la Porte.

*
* *

Pourquoi tous les gouvernements chrétiens d'Europe ont-ils leurs juges consulaires respectifs et leurs propres bureaux de poste en Turquie? Parce que non seulement ils ne peuvent confier la vie et l'honneur du plus méprisable mendiant parmi leurs nationaux à l'intégrité d'un juge turc, mais qu'ils ne s'en rapportent pas même pour l'expédition d'une carte postale à l'honnêteté d'un employé turc. Et cependant un système semblable, mis au ban de la chrétienté, obligée de défendre ses propres sujets, est, aux yeux de certains ignorants, assez bon pour des millions de chrétiens sans armes et sans protection, sujets du sultan! Ceux qui n'ont pour les victimes de la cruauté et de la luxure que moqueries et calomnies, pourraient du moins se souvenir que les rayahs de Turquie donnent au monde un exemple de constance et d'héroïsme dont leurs calomniateurs seraient incapables. Il n'y a pas un homme ou une femme par-

mi les sujets chrétiens du sultan qui ne pourrait devenir l'égal des oppresseurs, s'il voulait renoncer au christianisme. C'est un supplice prolongé de plusieurs siècles qu'ils supportent : si jamais il y a eu une « noble armée de martyrs », c'est bien celle-là !

*
* *

Et maintenant, ma tâche est achevée — bien imparfaitement, je le sais — j'ai écrit, le sang bouillant d'indignation — mais je me suis attaché, je crois avoir réussi, à m'exprimer avec modération — si j'ai péché sous ce rapport, j'espère qu'on me le pardonnera.

J'ai étudié la question arménienne avec soin depuis dix-huit ans, et j'ai observé le système turc de mes propres yeux en Europe, en Asie et en Afrique, mais je ne prétends imposer aux lecteurs de la *Revue des Revues* ni ce que j'ai expérimenté, ni ce que je sais, je me suis borné presque partout à citer des documents officiels, en donnant les noms et les dépositions des témoins.

J'ai le droit dans ces conditions de réclamer de mes contradicteurs autre chose que des déclamations vagues ou des injures grossières comme celles dont j'ai déjà été accablé. Je demande à ceux qui contestent les faits que j'ai exposés de fournir à leur tour la preuve contraire.

J'ai écrit ces pages sans esprit de parti. Je considère d'ailleurs qu'en ce qui concerne les Arméniens, tous les partis et presque tous les peuples chrétiens ont encouru le même reproche d'igno-

rance ou d'indifférence. Quand les libéraux étaient au pouvoir en Angleterre, n'ont-ils pas laissé, eux aussi, les malheureux chrétiens d'Arménie, dont ils se proclamaient toujours les vaillants défenseurs, à la merci des vents et des tempêtes ?

Encore un mot. Il est probable que, si nous pouvions lire dans la destinée des nations et des individus, nous verrions le point où les chemins se divisent, où une série d'actes, s'étendant à travers les siècles, ont été cristallisés en un caractère inaltérable, où il n'y a plus de repentir, quoiqu'on le cherche avec des larmes. Le satiriste romain se plaignait amèrement « que l'Oronte syrien s'écoulait dans le Tibre et apportait avec lui son langage et sa morale ». Il y a des signes sinistres pour montrer que le Gange se jette dans la Tamise ou, si vous préférez, dans la Seine, et y apporte la luxure impériale, insouciante des considérations morales — si caractéristique de l'Orient. — Il faut que tout fasse place aux « intérêts de la *haute* politique, qu'on place quelquefois, hélas ! trop bas », comme si le devoir envers Dieu et les hommes n'était pas le plus précieux des intérêts. Feu lord Derby disait « que le principal intérêt britannique, c'était la paix ». C'est le même refrain qui sonne à travers les pays civilisés. La France paraît oublier, de même que l'Angleterre, qu'il y a une paix qui déshonore, lorsqu'elle ne constitue que l'abandon du devoir ! Au-dessus des préoccupations mesquines de la paix, il y a les intérêts de l'humanité, maltraitée et torturée dans la personne de tout un peuple outragé. Au moment où l'Europe retentit des accusations lancées contre les gouvernements,

ces derniers feraient peut-être bien de montrer qu'ils valent au moins les nobles emportements des peuples, qu'en parlant au nom des idées sacrées de la civilisation et de l'ordre, ils les vénèrent à leur tour et savent les faire respecter.

DISCOURS DU DUC DE WESTMINSTER

Monsieur Gladstone, Mesdames, Messieurs,

Avant de vous adresser quelques observations sur la grande question qui est portée devant nous aujourd'hui, je dois vous dire que j'ai reçu deux lettres, et je serais heureux d'être autorisé à vous en lire une. Elle émane de M. Bryce, membre du Parlement, et fondateur de l'Association anglo-américaine, qui m'écrit : « Je regrette profondément, retenu que je suis demain à Londres par la réunion de la *Royal Commission* dont je suis président, de ne pouvoir assister au meeting que Votre Grâce doit présider à Chester, pour examiner l'état actuel de la question arménienne. Cette question est à ce moment dans sa phase la plus critique. Ce n'est plus seulement pour l'existence des Arméniens dans l'Arménie proprement dite qu'il faut craindre, les Turcs ayant résolu de les exterminer, si on les laisse faire ; c'est la sécurité même de toutes les populations chrétiennes répandues dans l'Orient turc qui est en question. Seule, une ferme attitude de la part des principales Puissances européennes et plus particulièrement de la Grande-Bretagne semble susceptible de détourner les dangers qui menacent ces populations. Quand les rapports des Consuls de Sa Ma-

jesté, décrivant les cruautés horribles et injustifiées dont les Turcs se sont rendus coupables, seront publiés, on verra que les réformes les plus radicales et les plus absolues sont nécessaires et que leur exécution demandera à être surveillée de très près. Cependant, il est consolant d'apprendre que les Anglais de toutes les parties du monde sont d'accord pour demander l'acceptation de ces réformes et sont prêts à soutenir le gouvernement actuel, quand il insistera, comme l'a fait déjà le gouvernement de Lord Rosebery, sur leur exécution et sur la publication par le Sultan d'un plan de réformes proportionnées à la gravité de la situation et susceptibles de prévenir tout retour d'oppression et de cruautés, semblables à celles qui, commises à Sassoun sur une échelle jusqu'alors inconnue, ont soulevé l'indignation du pays tout entier.

Mesdames et Messieurs, il me faut solliciter votre indulgence cette après-midi dans cette très exceptionnelle occasion. Je ne veux pas vous retenir un moment de plus que vous ne le souhaitez vous-mêmes, ni dire un mot de plus qu'il n'est nécessaire, ni d'ailleurs un mot de moins. Je me suis hasardé dans cette circonstance, — car nous sommes venus pour écouter un autre homme, un homme infiniment plus grand que moi — à écrire les quelques remarques que je me proposais de soumettre à cette nombreuse assemblée, et, si vous le permettez, je vais vous en donner lecture. (*Applaudissements.*)

A mon sens, il ne saurait y avoir plus solennelle, plus sérieuse, et, je le crois, plus triste

question à examiner devant cette réunion, que celle qui nous a fait venir de près et de loin cette après-midi. C'est une question à la solution de laquelle est attaché le bonheur, je puis dire plus encore, la vie de milliers d'êtres, absolument sans défense et sans espoir, dont la seule faute est de professer et de pratiquer la religion chrétienne. C'est là une question bien trop grande et bien trop sérieuse, c'est un sujet bien trop élevé, pour qu'on puisse le traiter d'une manière qui ressemblerait à de l'esprit de parti. (*Applaudissements.*) En cela, je suis sûr que vous serez d'accord avec moi (*Applaudissements*), dans cette enceinte et au dehors, pour proclamer qu'il faut s'approcher de l'ensemble de cette question, sans le moindre égard à son parti, dans une crise aussi grave, car c'est une question essentiellement nationale, et qui affecte profondément l'honneur de l'Angleterre en tant que nation. (*Applaudissements.*) Cette question est une question grave, et nous en avons une preuve vivante en ce qu'elle a amené notre illustre voisin sur cette estrade, pour prendre part au cri national contre les abus du gouvernement turc. Ce cri ne peut avoir aucune force, s'il n'est appuyé par toute l'énergie de notre puissant gouvernement. Les massacres de Sassoun, dont les détails transpirent lentement, malgré tous les obstacles placés sur la voie des correspondants spéciaux de la presse, nous ont été dévoilés de sources privées, et aussi par les rapports des envoyés de la France, de la Russie et de l'Angleterre. Ils ont, une fois de plus, terrifié la conscience publique en Europe et apporté devant le pays le triste spectacle

des hideuses exactions de la Porte, en même temps que les grossiers manquements aux engagements pris dans les traités solennels de ces quarante dernières années, engagements et traités passés entre la Porte et les Puissances.

Il y a quarante ans, l'Angleterre, avec la France et la Sardaigne, versa des flots de sang et d'argent et, grâce au sacrifice d'indicibles souffrances éprouvées par son armée, enleva à la Russie par sa victoire, le protectorat des Chrétiens en Turquie, que cette puissance était alors seule à mener, et établit à sa place celui des Puissances de l'Europe, en affirmant ce principe que l'armée de la Turquie devrait être un sujet d'intérêt européen. Depuis ce temps, nous avons eu traités sur traités, passés pour assurer un traitement aux chrétiens. Mais ces traités ont été traités comme papiers de rebut et leurs dispositions complètement négligées par la Porte. J'ai là une courte liste de ces traités, mais je ne me soucie pas de vous ennuyer et je vais n'y faire qu'une brève allusion.

Il y a le traité de Paris de 1856, au lendemain de la guerre de Crimée, qui enleva à la Russie son protectorat sur les Chrétiens de Turquie et établit à sa place le protectorat collectif des Puissances. Puis vinrent les terribles massacres de Syrie, de 1860, qui eurent heureusement pour conséquence une constitution donnée au Liban, avec de bons résultats pour les Chrétiens, qui maintenant ne sont plus placés directement sous le gouvernement de la Turquie. Puis vient la convention anglo-turque de 1878, par laquelle l'Angleterre s'obli-

geant à défendre la frontière arménienne contre la Russie, les Turcs garantissaient de leur vote, l'exécution des réformes par le sultan. Par le traité de Berlin (1878), clause 61, la Porte garantissait le souvenir contre les Kourdes, la sécurité des Chrétiens arméniens. Maintenant, je puis dire un mot sur ce point, c'est que, depuis cette époque, ils ont été organisés en régiments. A la tête de ces régiments, on a mis ceux qui avaient marqué le plus de haine contre les Chrétiens de Turquie, des officiers turcs ont été nommés au commandement de certains de ces régiments, qui ont pris une terrible part aux massacres de Sassoun. Sous l'autorité directe du Sultan, la Porte entreprit de nouveau, en 1878, de faire connaître les progrès accomplis sur les réformes aux Puissances qui avaient à surveiller leur application. Je pense, d'après l'histoire de ces quarante dernières années et l'expérience que nous avons des faux fuyants du gouvernement turc, que nous n'avons pas à être surpris de voir ces réformes totalement négligées et abandonnées. Nous avons vu dernièrement, Mesdames et Messieurs, que des délégués représentant la France, la Russie et l'Angleterre accompagnaient une commission nommée par le Sultan pour visiter le pays. Ils trouvèrent que les récits qui leur avaient été faits n'étaient aucunement exagérés. On croit maintenant, d'après les autorités les plus sûres, qu'une masse de Chrétiens sans défense, qu'on peut évaluer à 10.000 femmes et enfants, ont été massacrés et, dans la plupart des cas, après des actes de barbaries atroces, infligés à eux par les prétendus gardiens de l'ordre. Les troupes turques

des Kourdes étaient commandées, comme je l'ai dit tout à l'heure, par les officiers et les soldats du Sultan. Et ce n'est pas tout. Nous sommes assurés, sur l'autorité de nos consuls locaux, qu'il reste des milliers de gens, dont tous les biens ont été détruits, vivant dans un état de dégradation abjecte et de désespoir. Je me hasarde donc à demander si l'Angleterre va endurer tout cela ? Va-t-elle endosser les responsabilités qui pèsent si lourdement sur elle en vertu des traités, certainement éludés par un gouvernement chrétien, puissant et honorable. (*Applaudissements*). Les délégués ont élaboré un plan de réformes qui a été soumis au Sultan. Nous avons pendant des mois attendu quelque renseignement sur ce plan de réformes. C'est à peine si nous en avons entendu parler, et j'ai le regret de le dire que, il y a deux jours, les journaux nous ont informés que le Sultan n'accordera aucune des réclamations les plus importantes de ce plan, et que les informations sur ce point sont aussi précises que possible. Nous nous sommes, depuis quarante ans, reposés sur des promesses, et l'expérience nous a appris quelle valeur il fallait accorder aux promesses du Sultan. Vous avez entre les mains une courte brochure du chanoine Mac-Call, lequel est plus qualifié que personne par son intelligence et par l'étude qu'il a faite depuis tant d'années de la question d'Orient et est digne de toute notre attention. Dans cette brochure, il parle, à l'abri de l'autorité et de la connaissance des faits, des conseils de Sa Majesté en Arménie et de l'ambassadeur à Constantinople, et il démontre clairement qu'attendre aucune ré-

forme de la Porte, c'est attendre une chose impossible. La loi de Mahomet ne saurait tolérer aucune réforme et son système même le met hors de question. La Loi sacrée est au-dessus de toutes les lois. Il ne subsiste donc aucun espoir pour ces Chrétiens infortunés qui, pour leur plus grand malheur, sont les sujets de la Porte. La justice est hors de question. C'est la persécution qui doit régner, la perte de la liberté, la perte des biens, celle de l'honneur et celle de la vie. Le cas semble donc désespéré, à moins — et c'est là une grande exception — que les Puissances chrétiennes n'interviennent en commandant et n'exigent dans l'intérêt commun de l'humanité et d'accord avec les traités méritants, que de sérieuses et amples garanties soient données par la Cour, touchant l'honneur, la propriété et la vie des sujets chrétiens de la Turquie.

Rien de moindre que cela — à la lumière de la déplorable histoire de la Porte — ne saurait être considéré comme suffisant. (*Applaudissements.*) Sans une surveillance et un contrôle effectifs, nous ne pourrons contempler qu'un spectacle d'inhumanité, de persécution, de massacres périodiques, jusqu'à ce qu'on arrive à la destruction de la race chrétienne dans un pays où l'Islam tue toute prospérité, tout progrès, tout bonheur, comme il le fait du reste dans tous les pays qui sont soumis à son autorité agonisante.

J'ai parlé énergiquement en cette occasion. Je dois donc conclure maintenant mes observations et me tourner vers M. Gladstone, vers cette voix éloquente qui, à des époques déjà lointaines,

comme hier encore, s'est élevée avec puissance en faveur de tant de peuples malheureux et, en particulier, de l'Italie, de la Syrie et de la Bulgarie, et qui jamais ne s'est élevée en vain. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE M. GLADSTONE

Milord Duc, Mesdames et Messieurs, mon opinion en ce qui me concerne individuellement est que les admirables observations qui vous ont été présentées par votre Président vous ont apporté des documents suffisants pour justifier les conclusions qu'on vous demande d'adopter. C'est plutôt pour répondre à l'attente et aux demandes d'autres personnes qu'en raison de l'importance de mes communications par rapport à l'objet de votre meeting, qu'il me faut maintenant déférer à l'invitation de votre Président et me résigner à prendre la parole. Mes premiers mots ne seront qu'une répétition de ce qu'à déjà dit le noble Duc, lequel vous a assurés que le meeting n'est point réuni dans l'intérêt d'un parti (*Applaudissements*) et qu'il ne saurait avoir aucun rapport avec ces différences d'opinion qui jaillissent naturellement et raisonnablement, dans un pays libre, d'un état complexe des affaires et séparent, dans une certaine mesure, l'homme de l'homme. Il est vraiment satisfaisant, milord Duc, de constater que la liberté d'opinion et jusqu'à ces dissentiments eux-mêmes sur certaines questions, donnent un poids plus grand et une énergie plus forte au concours du peuple et à l'union cordiale de la nation

tout entière, dans les questions où les grands principes d'humanité commune et de commune justice sont en jeu. (*Applaudissements prolongés.*) J'ai été invité moi-même à me permettre cette répétition d'une chose qui avait déjà été dite par vous et que l'objet même de notre réunion d'aujourd'hui et les caractères bien connus comme les opinions de ceux qui sont groupés sur cette estrade attestent suffisamment. Je suis heureux de le constater, parce que c'est là une constatation agréable à faire et que, j'ai le regret de le dire, c'est la seule constatation agréable qui me soit permise aujourd'hui. Pourtant, milord Duc, je puis développer cette constatation et ajouter que, de même qu'elle n'est point une question de parti politique, elle ne possède à aucun point les éléments d'une question religieuse. Il est parfaitement vrai que le gouvernement dont nous nous proposons de réprimer les actes est un gouvernement mahométan et il est parfaitement vrai aussi que ceux qui supportent ces outrages et ces afflictions sont des victimes chrétiennes. Les sujets mahométans de la Turquie souffrent également beaucoup, mais ce qu'ils souffrent ne sort pas des excès et des vices ordinaires à un gouvernement mauvais, le pire peut-être qui existe à la surface du globe. (*Bravos et applaudissements.*) Ce qui va nous occuper aujourd'hui, c'est, je le dis avec tristesse, l'ouverture d'un chapitre entièrement nouveau. Ce n'est pas une question de lois indifférentes, indifféremment appliquées. Ce n'est pas une question de fautes ou d'abus administratifs. Cela va plus loin, jusqu'à la racine même de tout ce qui a trait à la vie humaine

dans ses conditions élémentaires. Mais voici ce que je puis dire, milord Duc; si, au lieu d'avoir affaire au gouvernement turc pour empêcher de martyriser ses sujets chrétiens, nous avions affaire à un gouvernement chrétien qui fût capable de semblables forfaits envers des sujets mahométans, notre indignation ne devrait pas être moindre; elle devrait être, au contraire, plus forte encore et ce que nous disons est non seulement dans les intérêts qui unissent une religion à une autre religion, mais dans les intérêts antérieurs qui unissent l'homme à l'homme. (*Applaudissements.*) Eh! bien, milord Duc, je vais prendre la liberté de lire la résolution qui a été remise entre mes mains et qui me paraît exprimer avec fermeté, mais avec modération, des opinions qui, j'en suis sûr, sont partagées par cette assemblée; et cette assemblée, en professant ces opinions, ne fait que représenter le pays dans son ensemble. Nous pouvons aller plus loin encore. Nous pouvons dire que le pays dans son ensemble, en partageant ces idées, ne fait que représenter la chrétienté civilisée. Et je puis affirmer, parler de faits qui sont, en partie, à ma connaissance personnelle, en y ajoutant les opinions et les sentiments qui sont professés dans la partie de la chrétienté la plus éloignée même de l'Arménie, j'entends nos frères transatlantiques des Etats-Unis. Je puis dire que le sentiment existant en Amérique au sujet de ces persécutions subies par des chrétiens, est plus vivant et plus fort encore, si cela est possible, que celui qui fait battre le cœur du peuple de ce pays. (*Applaudissements prolongés.*) Les termes de la résolution, milord

Duc, sont ainsi conçus : « Cette assemblée exprime sa conviction que le gouvernement de Sa Majesté gagnera l'appui cordial de la nation toute entière, sans distinction de parti, dans toutes les mesures qu'il adoptera pour assurer aux habitants de l'Arménie turque telles réformes dans l'administration de la province qui pourront apporter des garanties effectives pour la sécurité de la vie, de l'honneur, de la religion et de la propriété; et qu'aucunes réformes ne peuvent être véritablement pratiques, qui ne seraient pas placées sous le contrôle permanent des grandes puissances de l'Europe. » Cela signifie sans doute : « si les grandes puissances de l'Europe consentaient à agir d'accord. » Heureusement elles ont déjà consenti, et elles ont déjà aussi, à mon avis, mis leur honneur aussi bien que leur pouvoir à atteindre le but que nous avons en vue (*Applaudissements*).

Milord Duc, j'ai déjà eu l'honneur, — il y a de cela six ou sept mois, — de parler, mais non dans une assemblée publique, à un nombre limité d'Arméniens qui s'intéressaient à l'Arménie et au sujet que nous traitons. Dès cette époque, je m'aventurai à faire remarquer qu'il nous fallait, entre autres choses, nous appliquer à nous garder d'un jugement prématuré. Il n'y avait à cette époque aucune déclaration faite avec autorité devant le monde au sujet de ce qui s'appelle maintenant le massacre de Sassoun, ce massacre de Sassoun, auquel le noble Duc faisait tout à l'heure allusion et qui pourtant, si horrible qu'il ait été, pâlit et s'efface, au dire des plus importants témoins des faits sur lesquels j'appellerai tout à l'heure votre

attention, auprès des indicibles horreurs qui se commettent de mois en mois, de semaine en semaine, de jour en jour, dans les différentes provinces de l'Arménie. C'était donc de notre devoir de nous garder de tout jugement prématuré et je pense que ce devoir a été rempli. Nous nous sommes tenus sur une grande réserve ; mais enfin, nous fûmes en possession des résultats d'une enquête impartiale, et nous pensâmes, enfin, qu'un autre devoir, très important en général dans les cas de cette nature, ne pouvait en réalité trouver place dans celui qui nous occupe ; le devoir d'éviter toute exagération, devoir sacré, mais de plus d'importance dans cette affaire, parce que ceux qui voudront acquérir une connaissance intime des faits, trouveront bientôt que les ressources du langage pourraient difficilement suffire à raconter ce qui a été ou ce qui est en ce moment perpétré ; et que l'exagération, si nous y étions disposés, serait, dans l'espèce, parfaitement impossible à atteindre! (*Applaudissements.*) Ce sont là d'horribles paroles, Mesdames et Messieurs ! Il a fallu le sentiment le plus énergique du devoir pour nous réunir dans cette enceinte et pour pousser un homme de mon âge, un homme aux prises avec tant d'autres difficultés, à abandonner pour le moment ce repos et cette quiétude qui sont les dernières des bénédictions terrestres qui lui demeurent, pour vous inviter à prendre cette question en considération. Je ne vous dirai même pas : pour vous inviter à vous laisser submerger au flot des détails écœurants qu'elle comporte, car mon intention n'est pas de vous conduire dans ce champ d'horreurs, mais,

Mesdames et Messieurs, c'est à vous que je fais appel. J'ai cet espoir que chacun de vous s'efforcera, autant que sa position pourra le lui permettre, de pénétrer cette question, parce que je sais que, quand je dis que des faits de cette espèce ne peuvent être exagérés, c'est là une assertion bien audacieuse et qui, dans des circonstances ordinaires, pourrait prêter à la controverse. Mais ceux qui voudront, comme moi, pénétrer dans ce débat, comprendront que mes paroles ne sont pas trop énergiques pour les circonstances. Milord Duc, quels témoins nous faut-il faire comparaître devant vous? Je dirais volontiers qu'il y a peu d'importance à ce que vous appelez tel témoin ou tel autre. Aussi, pour tout ce qui concerne le caractère des témoignages que vous entendrez, les témoins sont agréés. Je parlais à l'instant d'il y a six ou huit mois ; c'était alors des témoins particuliers ; mais depuis cette époque — et nous ne possédions pas encore les documents détaillés de l'autorité publique — nous savons cependant que toutes les premières constatations faites et qui eurent pour résultat de faire couler le sang du pays, ces constatations n'ont point été discutées, ni amoindries, mais ont été au contraire confirmées dans tous leurs émouvants détails.

Ici, je puis dire que nous ne nous trouvons pas seulement en présence de témoins purement européens. Nous avons aussi des témoins américains et le témoignage des Américains est le même que celui des Européens. Peut-être même est-il d'importance plus grande encore, pour ce motif que, comme chacun le sait ici, l'Amérique n'a aucun

intérêt politique distinct ou suspect d'aucune sorte dans les affaires d'Orient. (*Applaudissements.*) Donc, elle se présente en justice, non seulement avec les mains nettes, mais encore tout à fait insoupçonnée et pour ce motif les renseignements qu'elle nous apporte doivent avoir un double poids. Je ne vous les rapporterai pas en détail, puisque, comme on vous l'a dit, vous entendrez sur ce point les déclarations de mon révérend ami, le chanoine Mac Coll, un des hommes qui ont étudié le plus à fond la question. Je crois qu'on aura ici la plus absolue confiance dans ces témoins, sans faire entre eux l'ombre d'une distinction et je ne citerai que le dernier d'entre eux que, j'ose le dire, je suis disposé à nommer avec honneur, M. Dillon. (*Applaudissements.*) Celui-là a mis, il y a trois ou quatre jours, son nom au bas d'un article d'une longueur inusitée, et c'est à ses qualités qu'il devait sa longueur, dans la *Contemporary Review*. (*Applaudissements.*) Peut-être demanderez-vous, comme je l'ai demandé moi-même : « Qu'est-ce que le docteur Dillon ? » Je me mets en mesure de vous le dire à son honneur. Le docteur Dillon est l'homme qui a représenté spécialement le *Daily Telegraph*. (*Applaudissements.*) Il y a quelques mois, au prix des plus durs travaux et au péril de sa vie, il est allé en Turquie. Là, dans le but le plus louable, il a dû déguiser sa personnalité pour pénétrer en Arménie, afin de se mettre complètement au courant des faits. Il a publié les résultats de son enquête, avant qu'aucune autorité publique eût prononcé son jugement et ces résultats, qu'il était, à ce que je crois, le premier à donner au monde

sous une forme précise — au moins était-il en campagne dès la première heure — ont été complètement confirmés et rendus indiscutables, par la majorité des délégués nommés par les trois grandes puissances, l'Angleterre, la France et la Russie. Aussi puis-je dire, Mesdames et Messieurs, qu'il a acquis — et qu'il a acquis au péril de sa vie — le droit d'être cru. Le récit qu'il nous donne, ce récit qui porte toutes les marques de la sincérité, et que nous devons par conséquent tenir pour vrai, apparaît, je dois le dire, comme difficilement croyable. Malheureusement, bien des faits qui ne semblent pas croyables, dans ce monde étrange et fantastique, finissent le plus souvent par être vrais. Pourtant il est difficilement admissible qu'un esprit d'une méchanceté aussi intense et aussi diabolique que celui que décrit le docteur Dillon dans les récits qu'il apporte à l'examen du monde, que cet esprit, dis-je, habite une forme humaine. Je ne veux point les citer en détail ; mais je vais faire cependant une citation, qui sera, je puis le dire, bien plutôt une citation de principe qu'une citation de détail. Je ne vous les citerai point en détail et cependant je puis vous dire, Mesdames et Messieurs que, quand vous commencerez à les lire, vous constaterez la vérité de ce que j'avançais : c'est que nous ne nous trouvons pas du tout en présence d'une question ordinaire d'abus de pouvoir. Nous nous trouvons en présence de quelque chose qui va beaucoup plus loin, beaucoup plus haut et qui nous impose, à vous et à moi, des obligations beaucoup plus lourdes. La substance entière de ce remarquable article, parfaitement d'ac-

cord avec les dépositions des autres témoins — je le cite parce qu'il est le plus récent — la substance, dis-je, de cet article peut se résumer en quatre mots terribles : le pillage, le meurtre, le rapt et la torture. Chaque fait tourne autour de l'un ou de plusieurs de ces horribles mots, parfois même de tous. Le pillage et le meurtre sont déjà assez effroyables, mais le pillage et le meurtre ne sont que des fautes vénielles auprès de l'œuvre du ravisseur et du tourmenteur telle qu'elle est écrite dans ces pages, telle qu'on sait maintenant, authentiquement et pleinement, comment elle se déroule. Je tiendrai ma parole et je ne me laisserai pas tenter par — comment dirais-je? — l'intérêt dramatique qui s'attache à des imaginations d'actions humaines comme nous en trouvons ici, pour voyager dans le détail des faits. Ils paraissent plutôt propres à la lecture particulière qu'à la discussion publique. Je ne veux donc pas être tenté de les parcourir. Mais je veux vous dire ce que sont ces actes, et je vous demande pour le moment, à vous qui n'avez pas vérifié les détails, de me faire crédit de votre confiance dans ma véracité, jusqu'à ce que j'examine qui sont les auteurs de ces actes. Eh! bien, Mesdames et Messieurs, dans les occasions ordinaires où nous avons en face de nous des crimes horribles, comme par exemple ce triste cas que les journaux d'aujourd'hui rapportent des massacres en Chine, nous pouvons immédiatement affirmer : « Oh! oui, dans tous les pays, il y a des malfaiteurs, il y a des pillards et des meurtriers, et ce sont là les gens dont nous allons examiner les actes! » Ici, milord Duc, rien de pareil. Nous

n'avons pas affaire avec ce qu'on pourrait appeler les classes dangereuses de la communauté. Ce ne sont pas leurs actes qu'on vous demande d'examiner : ce sont les actes du gouvernement de Constantinople et de ses agents. (*Applaudissements répétés*). Il n'y a pas un le ces méfaits dont le gouvernement de Constantinople ne soit moralement responsable. (*Applaudissements.*)

Et maintenant quels sont ces agents? Laissez-moi vous les dépeindre brièvement. Ils se divisent en trois classes. La première a été mentionnée par le Duc, ce sont les Kourdes sauvages qui sont malheureusement les voisins des Arméniens, les Arméniens, les représentants d'une des plus anciennes races chrétiennes civilisées et qui sont eux-mêmes, la chose ne saurait faire doute, une des races les plus intelligentes et les plus industrieuses qui soient au monde. Ces Kourdes sont des clans férocement sauvages. Il n'y avait dans votre discours, milord Duc, qu'un seul mot que je fusse disposé à critiquer un peu, et je pense que l'expression vous avait échappé quand vous disiez que le Sultan avait organisé ces Kourdes. Les Kourdes, à mon avis, ne sont organisés que d'une façon, ils n'ont d'autre organisation que celle que l'on remarque dans les bandes de voleurs. S'ils sont organisés de quelque manière, ils ne sont pas autre chose que des bandes de voleurs. Le Sultan et le Gouvernement de Constantinople les ont nominalement enrôlés, non pas sous une discipline militaire, mais en prétendus régiments de cavalerie; puis il les ont lâchés avec l'autorité de soldats du Sultan pour piller et détruire le peuple d'Arménie. Ces Kourdes sont les

premiers des agents dans ces horribles affaires ; puis viennent les soldats turcs, qui, à aucun point de vue, ne demeurent en arrière des Kourdes dans l'exécution. En troisième lieu sont les officiers de police, la police et les collecteurs de taxes du Gouvernement turc. On dirait qu'il existe une funèbre émulation entre ces trois classes, à qui prouvera qu'il est passé maître dans l'horrible et infernale besogne à laquelle il est occupé. Mais, au-dessus de tout, plus coupables que tous les autres, sont les fonctionnaires du Gouvernement turc. Vous trouverez, si vous lisez l'article du Dr Dillon, qu'en tout point il s'est même très exposé à la réfutation, si ce qu'il y dit était incorrect ou inexact. Il vous donne les noms, les titres, les situations, les résidences, tous les détails qui permettraient au Gouvernement turc de le suivre, de le découvrir, de le vouer à la réprobation publique, mais non ! Jamais vous n'aurez une réponse du Gouvernement turc, jamais ces gens-là ne répondront ! (*Applaudissements.*) C'est peut-être là une assertion hardie, mais je suis convaincu que jamais vous n'entendrez, de leur part, une réponse aux constatations du Dr Dillon, basées sur sa propre expérience ; jamais ils ne feront le moindre effort pour ébranler cet ensemble de matériaux qu'il a élevés à la face du monde ! (*Applaudissements.*) Je n'ai point, Mesdames et Messieurs, l'intention de vous attrister avec ces détails ; mais il est une citation que je me propose de faire de l'œuvre du Dr Dillon, parce qu'elle me paraît contenir, sous un volume très restreint, un grand enseignement sur cet état de choses. C'est le cas d'un homme appelé Mostigo.

Mostigo est Kourde. En fait, c'était un malfaiteur, Je vais vous donner le récit qu'il a fait lui-même de ses exploits contre les Arméniens, puis, si vous le voulez bien, nous continuerons son histoire. Comme cet homme était véritablement ce qu'on appelle un être typique, un échantillon, le Dr Dillon résolut de parvenir jusqu'à lui, et, en usant libéralement de la puissance de l'argent, en déployant une extraordinaire habileté, il put obtenir les confidences de cet homme, qu'il trouva dans une prison, à Erzeroum, sous le coup d'une condamnation à mort. Ceci pourrait vous faire croire qu'il existe quelque justice dans l'Empire turc, mais vous allez voir tout à l'heure de quelle justice il s'agit. Mostigo rendit compte lui-même au Dr Dillon de ses procédés à l'égard des Arméniens. Il dit : « Nous avons accompli de grandes actions, après cela, des actions qui étonneraient les douze Puissances si elles les entendaient raconter ! » Ce gentleman, vous le voyez, ne semble pas très au fait de l'organisation de l'Europe. Il voulait dire les *six* Puissances. « Nous avons attaqué des villages et tué les gens qui nous auraient tués ! » Tués en se défendant, car, comme il le dit, il était l'agresseur. « Nous avons pillé les maisons, et emporté l'argent, les tapis, le bétail et les femmes. » Vous observerez la classification de ces outrages, qui est elle-même un outrage. « Nous avons aussi dépouillé des voyageurs. Nos exploits ont été grands et audacieux et les bouches des hommes en ont été pleines ». Certainement ce passage est remarquable. Cet homme, bien loin d'éprouver du repentir ou de la honte, bien loin de chercher à

les nier ou à les pallier, raconte ces prouesses de ténèbres comme les chevaliers du vieux temps aimaient à raconter leurs hauts faits à l'époque de la chevalerie. Il s'y complait et les narre avec exaltation. Les esprits des hommes en étaient remplis. Quelques gens disaient : « Les Arméniens se sont révoltés contre les Turcs. » Si cela signifie quelque chose, cela signifie clairement que les Chrétiens, bien que dépourvus d'armes, s'efforçaient cependant de défendre leurs biens, leurs maisons, leurs femmes et leurs enfants. (*Applaudissements.*) Mais écoutez ce qui est la réalité. Le Gouvernement turc a désarmé les populations arméniennes et envoyé, des montagnes dans leur voisinage, cette cavalerie détestée de barbares et de sauvages. Le Dr Dillon pose une nouvelle question à son interlocuteur : « Les Arméniens vous ont-ils jamais opposé de la résistance, quand vous enleviez leur bétail et leurs femmes? » Et, on lui répond : « Pas souvent! La population chrétienne n'avait pas d'armes, et ils savaient bien que s'ils en avaient eu et qu'ils eussent tué quelques-uns des nôtres, cela n'aurait rien valu pour eux, car les Turcs seraient venus et en auraient tiré vengeance. Ce sont les Turcs qui les haïssent, et non pas nous! Nous, nous ne demandons que de l'argent et du butin, pendant que les Turcs veulent à la fois leurs terres et leur vie ».

Tel est le témoignage de cet homme qui appartient, j'imagine, à la cavalerie impériale de sa Majesté le Sultan (*Applaudissements*) et qui porte témoignage de l'hostilité restreinte des Kurdes à l'égard des Arméniens, et des horizons plus larges

que le Turc ouvre à ces idées généreuses. Je vais vous lire encore un court passage. Je vous ai dit que cet homme était sous le coup d'une condamnation à mort. Ce ne fut qu'au prix de peines infinies que le docteur Dillon put réussir à le voir. Enfin, il lui pose cette question : « Vous avez été un peu trop loin avec les Arméniens ! Vous avez mis à sac un trop grand nombre de villages, vous avez pillé trop de maisons, vous avez trop assassiné et violé et vous avez fini par vous faire prendre, n'est-ce pas ? » Voici ce qui fut répondu au docteur Dillon, et avec bien du mépris, nous dit-il : « Cela n'a rien à voir dans mon emprisonnement ! (Et vous avez entendu le détail de ses exploits !) Je ne suis pas puni pour avoir pillé des Arméniens. Cela, nous le faisions tous ! J'ai rarement tué, excepté quand on me résistait. Mais les Arméniens m'ont dénoncé et j'ai été pris ! » N'est-ce pas extraordinaire ? Les Arméniens l'avaient dénoncé et il avait été pris ! (*Rires*). « Voici ce que je veux dire : Mais si je suis pendu, ce sera pour avoir attaqué et volé une poste turque et pour avoir violé la femme d'un colonel turc qui est ici à Erzeroum, mais pas pour les Arméniens ! Qu'est-ce donc que les Arméniens, pour que je souffre ainsi pour eux ? » Et maintenant, Mesdames et Messieurs, je pense que ces quelques brefs extraits que je vous ai lus mettent en pleine lumière l'ensemble de la question et tiendront largement lieu d'une masse de détails douloureusement horribles et répugnants. Ainsi voilà les habitudes qui s'implantent en Arménie. Quelle accueil leur fait-on, comment reçoit-on leurs récits à Constantinople ? Vous direz certainement

que, s'il y avait eu la plus légère base à l'espoir qu'on entretenait depuis quarante ans d'installer un meilleur gouvernement en Turquie, on aurait mis la plus grande hâte à rechercher et à punir les malfaiteurs et les meurtriers. Mais, au contraire, on a commencé par opposer des démentis à ces récits et c'est maintenant le moyen adopté par le Gouvernement ottoman.

Ce fut exactement la même chose en Bulgarie en 1876, après ces cruautés commises contre les Bulgares, cruautés qui furent ensuite établies, au moyen de recherches et d'enquêtes authentiques, par lord Cromer, ici présent, au nom du gouvernement anglais. Une déclaration fut imprimée et mise en circulation par l'ambassade turque dans ce pays — j'en possède un exemplaire — démentant au nom de son gouvernement les atrocités bulgares, et disant qu'il y avait en Bulgarie quelques gens indisciplinés qu'il était nécessaire de maintenir dans l'ordre, mais traitant tout le reste de mensonge. Le mensonge est l'arme dont le gouvernement turc se servait alors ; et le mensonge est une arme qui lui est décidément trop familière. Il s'en était servi à cette occasion, mais les puissances savaient à qui elles avaient affaire et des délégués — des délégués impartiaux — furent nommés par la France, l'Angleterre et la Russie, et nous savons, bien que nous n'ayons pas encore eu les documents, nous savons que, dans l'ensemble, ils ont fait parfaitement valable les pires accusations qui ont été lancées. (*Ecoutez! Ecoutez!*) Mais ces atrocités, quand elles furent connues à Constantinople, n'inspirèrent pas au gouvernement

ottoman d'autre désir que celui de les masquer par le mensonge, par la fraude et par les faux fuyants. Il y a maintenant des mois que le rapport de cette commission a été présenté. Avant la nomination de cette commission, il s'était écoulé d'autres mois et nécessairement, je ne pense pas qu'il y ait lieu d'en blâmer le gouvernement, car les délégués, à ce que j'ai appris, ont mis des mois et des mois à surmonter toutes les difficultés de forme, de procédure et de déplacement d'un lieu à un autre que le gouvernement turc accumulait sans cesse devant chacun de leurs pas. Après que la commission eut défini son rapport, nous vîmes, de temps en temps, une fois que le sultan avait nommé un tribunal auquel les sujets seraient déférés ; puis, qu'il était sur le point d'ouvrir la route toute grande, puis qu'il était sur le point de la fermer ; puis qu'il consentirait à accepter certaines choses et qu'il refuserait les autres. Et maintenant, quels sont les renseignements les plus récents que nous possédions sur ce sujet? Quelles espérances pouvons-nous concevoir d'obtenir de lui quoi que ce soit? Je dois tout d'abord, cependant, vous faire souvenir de ces traités auxquels mon noble ami, le duc de Westminster, faisait tout à l'heure allusion ! Ces traités de 1856 ont donné à l'Europe un droit, parfaitement clair et induscutable aujourd'hui, de marcher sur l'Arménie et d'arracher des mains des Turcs le gouvernement de ce pays (*Applaudissements chaleureux*) comme conséquence de la rupture des engagements solennels qu'ils avaient pris devant l'Europe, engagements qui les liaient étroitement.

Mais, en outre, nous possédons encore un droit spécial. En 1878, l'Angleterre a signé un traité avec la Turquie, et aux termes de cet acte, la Turquie s'obligeait à mettre en pratique dans l'Arménie toutes ces réformes, qui sont telles que si même une petite partie en avait été accomplie, cela aurait suffi à rendre impossible la venue de ces horribles éventualités qui nous sont soumises aujourd'hui. Et ce traité donnait à l'Angleterre le pouvoir, si elle croyait convenable de l'exercer, d'assurer elle-même le redressement des torts en demandant au gouvernement turc, dans un langage qui ne prêtât pas à l'équivoque, d'y mettre fin immédiatement. Laissez-moi vous rappeler maintenant, Mesdames et Messieurs, que ces traités qui nous confèrent des droits, ont également une autre face (*Ecoutez! Ecoutez!*) En nous conférant des droits, ils nous imposent des devoirs. (*Applaudissements.*) Si vous obtenez du gouvernement turc des engagements et des promesses de mettre un terme à tous ces abus, et d'instituer la liberté civile et religieuse, si ces promesses ne sont pas remplies, vous avez des devoirs à accomplir à leur égard, en vue d'assurer leur exécution, et non pas simplement vos propres droits à faire valoir. Et maintenant, quelles sont les constatations qui nous ont été apportées? L'une d'entre elles nous apprend que le Sultan s'est montré plutôt choqué de l'insuffisance des réclamations des Puissances. Il aurait trouvé, nous dit-on, que, en dehors de l'Arménie, son gouvernement était bien loin d'être parfait dans les autres provinces; et pour ma part, je suis accablé de télégrammes,

expédiés des différentes parties de l'empire turc et où éclatent des doléances correspondant plus ou moins à celles de l'Arménie. Mais, comme je le disais tout à l'heure, je ne ferai jamais, de propos délibéré, un pas décisif dans un sujet de cette nature, avant d'en avoir assuré les bases sur une autorité impartiale, fondée sur une enquête minutieuse. Cest une bien jolie choses que de faire une enquête sur l'état du gouvernement dans l'Empire turc, car le gouvernement turc ou le Sultan luimême vous répond : « Oh ! mais, ces réformes. que vous demandez pour l'Arménie, nous voulons les réaliser partout ! (*Rires.*) Nous voulons les introduire dans toutes nos provinces ! » Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que « nous imposerons une interminable série d'enquêtes et que nous nous en remettons au chapitre des incidents du soin de nous débarrasser de l'affaire tout entière ! » (*Applaudissements.*) Laissez-moi vous donner une idée de ce que vous penseriez d'un gouvernement quelconque de ce pays — le gouvernement actuel ou tel autre — qui, si nous avions relevé un grand nombre de défauts et d'iniquités dans un acte déterminé du Parlement et créé un mouvement d'opinion pour le détruire, nous répondrait, quand nous nous adresserions pour obtenir cette réforme, soit à lui, soit à la Chambre des Communes : « Oh ! mais, cette demande est trop minime. Ce n'est pas cette loi seulement qui est défectueuse. Nous en avons des centaines d'autres dans le même cas et nous allons nous mettre à les examiner toutes ! » (*Rires et mouvements d'attention.*) Ce serait là une chose

étrange et monstrueuse, mais ce n'est qu'une simple évènement de tous les jours dans les agissements du gouvernement turc, quand il est serré de près et contraint de trouver des excuses pour couvrir des horreurs comme celles qui s'étalent en ce moment devant nos yeux. C'est la première constatation que nous avons faite. Puis, nous fûmes amenés à en faire une autre, c'est qu'il y a seulement un jour ou deux, le gouvernement turc était disposé à rejeter les propositions des Puissances et à refuser le contrôle de l'Europe sur l'Arménie, mais qu'il consentirait volontiers en revanche, à désarmer les Kourdes. Eh ! bien, en supposant que vous y consentiez et que vous disiez : « Nous ne pouvons pas obtenir tout ce que nous désirons, contentons-nous d'une partie. Le désarmement des Knrdes n'est certainement pas tout, mais c'est en réalité un résultat important et nous renonçons pour le moment à réclamer le contrôle européen ! » Qu'arrivera-t-il ? On enlèvera peut-être leurs armes à 40 ou 50 Kourdes, pour les donner à d'autres qui seront peut-être de plus abominables bandits qu'eux-mêmes. (*Ecoutez ! Ecoutez !*) En substance, la signification de cette conduite est la suivante : Le gouvernement ottoman sait parfaitement que l'importance de la chose réside, non pas dans les promesses faites, mais dans les garanties prises pour l'exécution de ces promesses. (*Applaudissements.*) Eh ! bien, cependant, Messieurs, voici une nouvelle que je viens de lire dans le *Manchester Guardian* — j'ignore quels autres journaux l'ont également publiée — et d'après laquelle les Puissances, exaspérées par les tergiversations des Turcs,

seraient enfin disposées à terminer sommairement la série déjà trop longue de ces agissements. Elles ont l'intention, par leur seul pouvoir et leur seule autorité, d'envoyer un commissaire pour gouverner le pays au nom du Sultan et l'on nomme déjà, comme devant être investi de cette haute fonction, un homme qui n'est pas un Anglais, qui n'appartient à aucune des nations présumées fortement sympathiques aux chrétiens de Turquie, un homme nommé Von Kallay, qui a déjà été chargé de la tâche difficile de réformer l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine et qui a acquis la réputation la plus honorable dans l'accomplissement de cette fonction. C'est un Hongrois, et on ne suppose pas, chez les Madgyars de Hongrie, de biens étroites sympathies pour les peuplades chrétiennes de Turquie. Mais quelle importance cela a-t-il, si c'est un honnête homme? Que cela soit bien compris! Nous n'entendons pas laisser parler nos propres jalousies, pour intervenir nous-même dans une marche satisfaisante des affaires. Mesdames et Messieurs, je ne suis point autorisé à vous assurer que cette information soit exacte. Plût à Dieu qu'elle le fût! Le *Manchester Guardian* lui-même fait, comme nous, une remarque fort sage quand il dit : « Cela est trop beau pour être vrai! » Mais, quoiqu'il en soit, je reconnais que nous ne pouvons pas nous dire en présence d'une information authentique. Il n'est probablement pas au pouvoir du gouvernement — et ce n'est pas en tout cas son devoir actuel — de nous donner des renseignements authentiques. Depuis longtemps il s'est tenu à l'écart de nous. On doit

présumer, quoique je n'en sache rien, que le précédent gouvernement avait de bonnes raisons de nous laisser ignorer cette nouvelle. Le moment n'est pas encore venu où il soit possible de porter un jugement sur ce sujet ; mais, bien que nous n'ayons encore aucun renseignement sur lequel il nous soit possible de nous appuyer complètement, il est cependant de certaines questions, comme celle que nous discutons actuellement, sur lesquelles il est parfaitement possible d'attacher son esprit.

La chose tout entière peut être résumée en trois propositions, et je ne saurais à laquelle de ces propositions attacher la moindre ou la plus grande importance. Il me semble pourtant que chacune d'elles est absolument indispensable. (*Applaudissements.*) La première proposition est celle-ci : Il nous faut modérer nos réclamations et ne rien demander qui ne soit strictement nécessaire. Et à mon sens, d'après ce que nous savons des propositions faites par les Puissances, ce précepte a été rigoureusement observé. Je n'hésite pas à dire que la méthode de beaucoup la plus claire à employer dans cette question serait de dire aux Turcs de sortir purement et simplement de l'Arménie. (*Applaudissements répétés.*) Ce serait là un excellent règlement de la question. Mais il n'est, hélas ! à aucun point de vue certain que l'Europe — les grandes puissances de l'Europe — serait unanime à l'exiger. Débarrassons-nous donc de tout ce qui ne saurait être envisagé comme indispensable. Il y a avant tout deux choses que nous ne saurions accepter, les promesses turques, car elles sont absolument et entièrement dénuées de valeur,

pires même, car elles ne servent qu'à abuser certaines personnes qui, mal renseignées et inexpérimentées, s'imaginent naturellement que ces promesses finissent par amener quelque chose comme un commencement de réalisation. Rappelons-nous qu'aucun projet ne vaut la peine qu'on l'étudie, à moins d'être appuyé sur des garanties suffisantes, tout à fait en dehors des promesses du gouvernement turc. (*Applaudissements.*) Mais, Mesdames et Messieurs, il y a encore autre chose que je veux dire et cette autre chose, la voici. Ne vous effrayez pas trop si vous entendez introduire dans cette discussion un mot qui, je l'admets, dans des circonstances ordinaires, ne devrait jamais être prononcé dans des agissements diplomatiques : c'est le mot de violence. C'est un mot que l'on comprend parfaitement à Constantinople et c'est un mot que l'on y apprécie pleinement. C'est un remède qui ne manque jamais son effet, quand on l'administre dans ce pays-là. Messieurs, je n'aurais pas employé ces expressions si je n'avais personnellement, pendant plusieurs périodes de gouvernement, fait une intime expérience des procédés du gouvernement turc. Je vous dis : rendez d'abord votre cause bonne et soyez fermement déterminés à la faire prévaloir et souvenez-vous aussi que la grammaire a son rôle à jouer dans cette affaire. Souvenez-vous que les mots « on doit » prononcés à Constantinople, passent dans un air pauvre et n'ont ni force, ni poids, ni signification, ni valeur; tandis qu'au contraire, les monosyllables frères — ou sœurs — les mots « il faut » (*Bravos et Applaudissements*) sont parfaitement compris. C'est un

fait avéré, appuyé sur une expérience positive que vous pouvez aisément vérifier sur une carte d'Europe, que l'emploi opportun et judicieux de ces mots ne manque jamais son effet. (*Applaudissements prolongés.*)

Il me faut vous faire toucher du doigt combien la position où nous sommes est devenue critique. Voici les trois grandes Puissances de l'Europe, gouvernant une population de plus de deux cent millions d'âmes, ce qui est peut-être huit ou dix fois la population de la Turquie, et jouissant d'une influence cinquante fois supérieure à l'influence turque, qui ont assumé le règlement de cette question à la face du monde. Je vous crie bien haut que leur honneur est engagé et que, si elles reculent devant une résistance déraisonnable — car rappelez-vous que j'ai, dès mes premiers mots, proclamé comme une nécessité que nos réclamations devaient être parfaitement raisonnables — si elles reculent devant une résistance déraisonnable du Sultan ou du gouvernement ottoman, elles sont déshonorées à la face du monde. (*Vifs applaudissements.*) Chaque motif de devoir coïncide avec chaque motif de respect de soi-même; et, milord Duc, vous avez laissé échapper un mot qui est un mot effrayant, mais qui, malheureusement, n'était pas tout à fait hors de cause, le mot : exterminer. Ce mot s'est répandu au dehors — je ne suis pas assez compétent pour juger moi-même la question, — mais il s'est répandu au dehors, et l'on croit généralement que les récents agissements du gouvernement turc, particulièrement en Arménie, mais non point exclusivement, étaient basés sur une détermination par-

faitement arrêtée d'exterminer les Chrétiens de cet Empire. J'espère que cela n'est pas vrai! Mais je dois, en même temps, confesser qu'il existe nombre de faits qui tendraient à le prouver. La preuve principale qui vient appuyer cette opinion, c'est la parfaite infatuation du gouvernement turc. De mon temps, il y a eu des époques où la Turquie a été gouvernée par des gens honnêtes et habiles à la fois. Il n'y a pas plus de trente ans, je l'affirme, vous pouviez vous fier à la parole du gouvernement turc, comme à la parole de n'importe quel pays d'Europe. Peut-être n'approuviez-vous pas ses actes, mais vous pouviez vous fier à sa parole. Aujourd'hui, une sorte d'étrange infatuation semble s'être abattue sur eux. Qu'est-il donc arrivé à la Turquie? Vous entendez toutes ces vantardises de son gouvernement, cette comédie de forfanterie qu'elle joue de temps en temps : elle ne saurait compromettre sa dignité ; elle ne saurait abandonner aucun de ses droits! Mais qu'est-il donc advenu de ces droits, pour le tiers de l'Empire? Pendant la durée de ma vie, la Turquie a été réduite au tiers de ce qu'elle était auparavant. Seize ou dix-huit millions d'âmes, habitant les pays les plus superbes et jadis les plus illustres du monde, qui étaient placés autrefois sous la domination ottomane, sont aujourd'hui aussi libres que nous le sommes, et le gouvernement turc en est aussi avisé que nous? Alors, pourquoi poursuit-il cette course insensée? Milord Duc, vous avez appelé notre attention sur un plan de gouvernement introduit avec succès au Liban en 1861, par lequel une part raisonnable du gouvernement local et du contrôle populaire a été

abandonnée au pays, et qui a donné les résultats les plus satisfaisants. Il y a certaines parties de ce pays, bien qu'elles ne soient pas très étendues, où quelque chose comme un gouvernement local autonome est institué et a donné de sérieuses espérances. Mais quand nous voyons, d'une part, comment ont réussi ces expériences tentées dans le sens de la justice; et quand nous voyons que la conduite du gouvernement turc envers les Grecs, les Bulgares et quatre ou cinq autres pays, a eu pour résultat la perte de ces contrées, j'ai le droit de dire que le gouvernement turc est dans un tel état d'infatuation qu'il est possible qu'il entreprenne, sous la pression de certaines circonstances, jusqu'au projet fou d'exterminer la population chrétienne.

Eh! bien, milord Duc, c'est là une longue et terrible histoire, et j'ai mis bien du temps à ne vous en dire qu'une bien faible partie. Mais j'espère, ayant entendu les termes de la résolution qui va vous être soumise, que la cause est déjà jugée. Quant à moi, pour le bonheur d'éviter l'application des termes de cette résolution, je me réjouirais si le Gouvernement turc voulait enfin reprendre possession de lui-même; si des hommes comme Fuad-Pacha et Ali-Pacha, qui étaient au pouvoir en Turquie au lendemain de la guerre de Crimée, pouvaient sortir de leur tombe, revenir dans ce pays, l'inspirer de leur esprit et de leurs principes. Mais bien que, dans mon opinion, ce soit là ce que nous désirons tous, bien qu'il doive être infiniment plus agréable à l'ensemble de cette assemblée de pouvoir acquitter la Turquie des ter-

ribles crimes dont nous la reconnaissons coupable, encore nous est-il impossible, si nous avons les moindres égards pour l'humanité, si nous attachons la moindre valeur à la bonne foi des traités, si nous sommes sensibles le moins du monde à l'appel fait à notre honneur, après les étapes franchies dans ces dix ou douze derniers mois, nous devons intervenir ; nous devons nous interposer pour réclamer, rien de plus, certes, que ce qui est juste, mais autant qu'il est nécessaire. Et nous sommes fermement déterminés, avec l'aide de Dieu, et autant que la chose peut dépendre de nous à obtenir ce qui est juste et ce qui est nécessaire, et nous l'obtiendrons, soit qu'on ne nous résiste pas, de gré ou de force. (*Applaudissements prolongés, pendant lesquels M. Gladstone reprend son siège, ayant parlé une heure cinq minutes.*)

Le chanoine Mac Coll, en appuyant la résolution, affirme que les Chrétiens et les Juifs de Turquie sont, en réalité, de véritables hors-la-loi dans leur propre pays, et ne jouissent en aucune façon de leurs droits de citoyens. Il n'existe absolument aucune répression pour crimes commis sur des chrétiens, parce que jamais le témoignage d'un chrétien n'a été, d'après la loi turque, admis contre des Musulmans. La grande difficulté était, pour le peuple anglais, de connaître l'horrible état de choses qui existait réellement en Arménie. Le sort des Chrétiens dans ce pays est en vérité malheureux et misérable. La plus effroyable preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'on ne pourrait peut être pas trouver en Turquie une seule femme chrétienne qui n'ait été violée avant son mariage. L'Ar-

ménie est loin et la majorité du peuple anglais ne comprenait pas la situation précise des affaires. Mais le chanoine Mac Coll exprime, en terminant, l'espoir que le moment n'est pas éloigné où le drapeau anglais sera un signe de rédemption pour les Chrétiens d'Arménie.

L'évêque de Chester, en proposant un vote de remerciements, dit que M. Gladstone a prononcé le seul mot qui puisse avoir quelque poids sur le gouvernement turc, le mot : il faut. Il espère que, comme résultat du magnifique discours que l'on vient d'entendre, le gouvernement reconnaîtra l'efficacité du mot : on doit, en ce qui regarde son intervention dans les affaires de l'Arménie. Ce n'est pas une pure sympathie, c'est de l'action que l'Angleterre doit apporter dans cette question : son honneur a été terni par son inaction prolongée et une action immédiate et effective pourra seule la mettre à l'abri du reproche. (*Applaudissements répétés*).

La motion est appuyée par Lord Kenyon, qui fait remarquer que le seul moyen de réaliser la pression demandée, est de montrer que l'Angleterre n'est point divisée sur cette question. La motion est votée par acclamation. En répondant, M. Gladstone s'exprime ainsi :

Milord Duc, je puis dire en toute sincérité que je ne crois pas avoir rien fait pour mériter les applaudissements de cette assemblée. Mais, plus vive est l'impression qu'ils me causent, et plus je me sens obligé à l'évêque de Chester et à Lord Kenyon pour l'extrême indulgence de langage dont ils ont usé à mon égard et aussi à vous tous, car

je ne prends votre reconnaissance de mes humbles efforts que comme un signe de votre profond dévouement à cette grande cause. Je ne dirai plus qu'un mot. Le chanoine Mac Coll a fait allusion, en termes qui m'ont procuré une joie bien vive, à l'action probable du gouvernement. Je puis dire, Mesdames et Messieurs que quand je suis venu ici aujourd'hui, j'y suis venu avec la très ferme conviction — j'oserai dire avec quelque chose de plus que ma conviction personnelle — que cet effort fait par la population de Chester, qui sera sans doute imité par la population d'autres villes, est vu d'un très bon œil par le gouvernement de Sa Majesté et aura pour effet de l'aider et non pas de le gêner dans la mise à exécution des graves et lourdes responsabilités qui pèsent sur lui au sujet de l'Arménie. Merci à tous. (*Applaudissements répétés.*)

TABLE DES MATIÈRES

Préface. Un peuple de martyrs........ III

L'Arménie devant l'Europe.

I. — Les Impôts............ 1

II. — Le témoignage d'un Chrétien contre un Musulman n'est pas admis................. 4

III. — Il n'est pas permis aux Chrétiens de posséder des armes.................... 8

IV. — L'Impôt de l'hospitalité...................... 10

V. — La sédition arménienne n'est qu'un mythe...... 23

VI. — Qui est responsable des massacres en Arménie? 29

VII. — Massacre périodique des Chrétiens............ 43

VIII. — La responsabilité de la France envers l'Arménie...................... 53

IX. — Que faut-il faire?................ 64

Discours du duc de Westminster...................... 85

Discours de M. Gladstone 93

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame. — *Téléphone.*